



CHAPITRE 1 : LES TRAVAUX DE DEPLOIEMENT DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS ET DES ACTIVITES

LA PRODUCTION DE RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES PREVUES PAR L'ARTICLE L312-8 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

1. Secteur Personnes âgées
2. Secteur Personnes handicapées
3. Secteur Protection de l'enfance
4. Secteur Inclusion sociale

L'APPROPRIATION DES RECOMMANDATIONS PAR LES PROFESSIONNELS

1. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles téléchargées sur le site en 2017
2. La diffusion au format papier
3. Les interventions promotionnelles de l'Anesm en 2017

CHAPITRE 2 : L'ANESM, UN ACTEUR NATIONAL DU DISPOSITIF DE RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS

1. LA RECONNAISSANCE DE CORRESPONDANCE PARTIELLE ENTRE LES REFERENTIELS DE CERTIFICATION DE SERVICES ET LE CAHIER DES CHARGES POUR LA REALISATION DES EVALUATIONS EXTERNES
2. L'APPUI AUX ACTEURS DU DISPOSITIF (AUTORITÉS, ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES, ORGANISMES HABILITÉS)
3. LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION EXTERNE

CHAPITRE 3 : LA PARTICIPATION DE L'ANESM AUX TRAVAUX CONDUITS PAR D'AUTRES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CHAPITRE 4 : DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1. DONNEES ADMINISTRATIVES

- A. Emplois, catégories et mouvements 2017
- B. Caractéristiques des personnels de l'Agence
- C. Arrêts maladie et durée du travail
- D. Durée et aménagement du temps de travail
- E. Promotions et avancements du personnel/CDI
- F. La formation du personnel

2. DONNEES FINANCIERES

- A. Compte de résultat
- B. Bilan

ANNEXES

Annexe 1 : La composition nominative de l'Assemblée générale

Annexe 2 : La composition nominative du Comité d'orientation stratégique et son Bureau

Annexe 3 : La composition nominative du Conseil scientifique

Annexe 4 : Les Conventions

L'AGENCE NATIONALE DE L'ÉVALUATION ET DE LA QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ANESM)

Créée par la loi de financement de la sécurité sociale de 2007, l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) est née de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans la mise en œuvre de l'évaluation interne et externe, instituée par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'Agence est constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public entre l'Etat, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et des organismes représentant les établissements sociaux et médico-sociaux, les professionnels et les usagers.

LES MISSIONS DE L'ANESM

Les missions de l'Anesm sont directement issues des obligations faites aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) visés à l'article L.312-1 du code de l'Action Sociale et des Familles de procéder à l'évaluation interne et externe de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent.

La première consiste à **valider ou produire des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, références et procédures**, à partir desquelles les ESSMS doivent légalement procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. La seconde consiste à **habiliter les organismes** auxquels les ESSMS doivent faire appel pour procéder à l'évaluation externe de leurs activités et de la qualité de leurs prestations, notamment en vue du renouvellement de leur autorisation de fonctionnement (cf. annexe 3-10 du code de l'Action Sociale et des Familles).

LE FONCTIONNEMENT DE L'ANESM

L'Anesm est dotée d'une instance de gestion, l'Assemblée générale, et de deux instances consultatives sans avis conforme, le Conseil scientifique et le Comité d'orientation stratégique. L'Assemblée générale adopte le programme de travail annuel et le budget.

Le Conseil scientifique (CS), composé de 15 personnalités reconnues dans leur domaine, apporte une expertise, formule des avis d'ordre méthodologique et technique et veille à la cohérence, à l'indépendance et à la qualité scientifique des travaux de l'Anesm.

Le Comité d'orientation stratégique (COS), composé de près de 70 représentants de l'Etat, d'élus, d'usagers, de collectivités territoriales, de fédérations, de directeurs d'établissements, de salariés, d'employeurs, etc., est une instance qui participe à l'élaboration du programme de travail de l'Anesm et fournit un avis sur l'opérationnalité des projets de recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Ces deux instances, dont les avis n'ont pas de caractère conforme, sont consultées par le directeur de l'Anesm avant qu'il n'adopte les projets de recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

LES CHAMPS DE COMPÉTENCES DE L'ANESM

En 2016, plus de 33 134 établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)¹ relèvent du champ de compétences de l'Anesm et de ses missions. L'Anesm est compétente sur le champ social et médico-social des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'inclusion sociale, de la protection de l'enfance.

Les catégories de services et d'établissements afférentes sont très diversifiées : les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les Foyers d'accueil médicalisé pour personnes handicapées (FAM), les Maisons d'enfants à caractère social (MECS), foyers de jeunes travailleurs, les appartements thérapeutiques, etc.

LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES ESSMS

Les recommandations, références et procédures validées par l'Agence constituent la base légale de l'évaluation de la qualité des activités et des prestations délivrées par les ESSMS. La loi du 2 janvier 2002 a prévu qu'au-delà du système d'évaluation interne, un regard externe soit porté par des organismes indépendants habilités par l'Anesm qui émettront un avis, notamment sur les conditions dans lesquelles l'évaluation interne a été mise en œuvre et sur les axes d'amélioration préconisés.

Elle complète le système d'évaluation interne et permet aux autorités de tarification et de contrôle d'engager un dialogue avec les ESSMS sur les conditions de renouvellement de leurs autorisations de fonctionnement.

¹ Source Ifness au 26/08/2016

CHAPITRE 1 - LES TRAVAUX DE DEPLOIEMENT DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS ET DES ACTIVITÉS

LA PRODUCTION DE RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE L312-8 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

1. SECTEUR PERSONNES ÂGÉES

Bilan 2017

En 2017, l'Agence a accompagné les différents plans nationaux (le Plan maladies neuro-dégénératives (PMND), le Plan national triennal pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie, le Plan national d'action de promotion des médicaments génériques et Plan national d'action pour une politique du médicament adaptée aux besoins des personnes âgées) en élaborant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et fiches-repères afférentes.

Par ailleurs, l'Agence a aussi commencé à élaborer des recommandations à destination des résidences autonomie afin d'accompagner ces structures dans leur évolution prévue par la loi « Adaptation de la société au vieillissement ».

1.1 Les travaux publiés en 2017

Recommandations

Repérage des déficiences sensorielles et accompagnement des personnes qui en sont atteintes dans les établissements pour personnes âgées. Volets Ehpad et résidence autonomie

Ces recommandations ont pour objectifs de fournir aux professionnels des outils adaptés afin d'améliorer non seulement le repérage des déficiences sensorielles mais aussi la qualité de l'accompagnement des personnes qui en sont atteintes.

Chaque volet s'articule en deux parties. Une première partie comporte des recommandations générales en quatre chapitres et une seconde partie propose des recommandations spécifiques pour chaque déficience, déclinées en fiches-repères. Une première série de fiches-repères met l'accent sur le repérage des déficiences et la seconde guide les professionnels sur les attitudes à adopter en fonction de chaque déficience.

Ces recommandations en deux volets accompagnées de leurs fiches-repères ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et ont fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elles ont été publiées sur le site internet en janvier 2017.

L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative en Unité d'hébergement renforcé (UHR)

Ces recommandations ont été élaborées en réponse à la mesure 27 de l'axe 1 du PMND qui prévoit *la poursuite du déploiement¹ de l'accueil en Unité d'hébergement renforcé (UHR) et l'inscription de cette offre au sein des filières de soins et d'accompagnement de « droit commun »*.

Ces recommandations apportent aux professionnels des réponses aux besoins des résidents souffrant de symptômes psycho-comportementaux sévères consécutifs d'une maladie neuro-dégénérative qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

Elles s'inscrivent dans une démarche continue de prévention et guident la réflexion et l'action pour accompagner la singularité de chaque résident en tenant compte de son parcours de vie, de soins, mais également de la composition et de l'organisation des liens sociaux et familiaux.

Afin d'améliorer la qualité d'accompagnement de ces résidents, hébergés en établissement (Ehpad) et admis en UHR, ces recommandations portent d'une part sur la qualité de vie et d'accompagnement des résidents et, d'autre part, sur la qualité des conditions de travail des professionnels intervenants régulièrement auprès de ces personnes.

Pour l'élaboration de ces recommandations, l'Agence s'est également appuyée sur une enquête nationale² qu'elle a conduite et à laquelle 60% des UHR ont participé.

Ces recommandations ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et ont fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elles ont été publiées sur le site internet en juillet 2017.

L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénératives en Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)

Ces recommandations ont été élaborées pour répondre à la mesure 26 de l'axe 1 du PMND qui prévoit *la poursuite du déploiement de l'accueil en Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) et l'inscription de cette offre au sein des filières de soins et d'accompagnement de « droit commun »*.

Ces recommandations visent à accompagner les PASA existants et ceux à venir. Elles s'articulent autour de trois axes. Le premier s'intitule du projet de PASA à sa mise en place, le second met l'accent sur l'organisation des relations entre l'Ehpad et la PASA et le dernier présente le PASA comme une réponse personnalisée et une organisation adaptable dans un environnement adapté. *Ces recommandations ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et ont fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elles ont été publiées sur le site internet en juillet 2017.*

¹ 68 nouvelles Unités d'hébergement renforcé (UHR) devraient être créées d'ici la fin du plan (annonce de la secrétaire d'Etat aux personnes âgées Laurence Rossignol lors des 9^{ème} rencontres organisées à Paris par l'Association France Alzheimer et maladies apparentées, 8 décembre 2015).

² Anesm, Enquête nationale UHR 2016, 2017

Accompagner la fin de vie des personnes âgées à domicile et en Ehpad

Ces deux recommandations permettent aux professionnels d'évaluer leurs pratiques en vue de les améliorer, de manière à mieux garantir le respect des droits des personnes en fin de vie et leur apporter des réponses adaptées. Elles visent, au sein des établissements et services accompagnant des personnes âgées :

- à développer une « démarche palliative » abordant les situations de fin de vie de manière anticipée ;
- à intégrer les questions éthiques et d'accompagnement psychologique, de soins de confort et de juste soin ;
- à repérer précocement les besoins en terme de soins palliatifs des « personnes approchant de leur fin de vie ».

Une attention particulière est portée sur les modalités de communication des professionnels avec les personnes mourantes et les différents membres de leur entourage.

Ces recommandations ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et ont fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elles ont été publiées sur le site internet en décembre 2017.

Enquêtes nationales

Enquête nationale UHR 2016

Réalisée avec le concours de l'équipe du professeur Claude Jeandel du CHU de Montpellier, cette enquête de l'Anesm a eu pour objectif d'identifier les parcours des résidents en UHR, en amont et en aval de cet hébergement, et d'identifier les difficultés rencontrées au regard du cahier des charges initial de ces structures. Cette enquête porte aussi sur les activités thérapeutiques non médicamenteuses ainsi que sur la consommation de psychotropes et neuroleptiques à l'entrée et au moment de l'enquête.

Les points forts identifiés par l'enquête ont été l'implication de la famille et la formation des personnels. Cependant, la forte consommation de neuroleptique demeure et le recours à la télémédecine très peu mobilisé. Enfin, les violences physiques subies par les professionnels des UHR sont une problématique forte que l'enquête souligne.

Cette enquête a été publiée sur le site internet en juillet 2017.

Fiches-repères

La prise en charge médicamenteuse au sein des Ehpad

Cette fiche-repère a pour objectif de permettre à l'ensemble des équipes d'identifier et de mesurer les actions prévues par le projet d'établissement, afin de garantir le mieux possible la qualité de la prise en charge médicamenteuse. Elle liste un ensemble d'outils sur lesquels les équipes peuvent s'appuyer en fonction du niveau d'avancement de leurs pratiques sur cette thématique.

Cette fiche-repère a reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et a fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elle a été publiée sur le site internet en juillet 2017.

1.2 Les travaux finalisés en 2017 (publication 2018)

Fiches-repères

Fiche-repère : Normes de sécurité incendie dans les Ehpad (structure J et U) : entre normes et personnalisation des espaces

Cette fiche-repère a dressé un état des possibilités en matière d'environnement « *confortable, rassurant et stimulant* »³, personnalisé au regard de la réglementation relative à la sécurité incendie.

Cette fiche-repère sera publiée sur le site internet au 1^{er} semestre 2018.

Fiche-repère : Adapter la mise en œuvre du projet d'établissement à l'accompagnement des personnes âgées atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en Ehpad

Cette fiche-repère destinée aux équipes de direction des Ehpad a été élaborée pour identifier et prioriser les actions à programmer au sein de leur projet d'établissement afin de garantir un accompagnement de qualité aux personnes atteintes de maladie neuro-dégénérative et adapté à la spécificité de chaque maladie neuro-dégénérative.

Cette fiche-repère accompagne la mesure 23 du PMND. Elle vient également compléter les recommandations PASA et UHR.

Cette fiche-repère a reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et a fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elle sera publiée sur le site internet au 1^{er} semestre 2018.

Fiche repère : Sécurité alimentaire, convivialité et qualité de vie, les champs du possible dans le cadre de l' HACCP

La norme HACCP est souvent source de pratiques excluant la participation des personnes âgées aux préparations culinaires. Elle est souvent perçue comme une contrainte dans l'organisation des établissements. Cette fiche-repère rassemble les pratiques et activités compatibles avec cette norme qui favorisent le maintien de l'autonomie de la personne âgée et de sa vie sociale.

Cette fiche-repère a reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et a fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elle sera publiée sur le site internet au 1^{er} semestre 2018.

Fiche repère : Commission de coordination gériatrique (CCG)

Cette fiche-repère vise à promouvoir la mise en place de la CCG au regard de ses apports dans l'accompagnement des résidents tant pour les équipes internes de l'Ehpad que pour les professionnels libéraux intervenants.

Elle a été élaborée grâce à un appel à contribution conduit par l'Anesm durant l'été 2017, auquel plus de 1 000 établissements ont répondu. 66% des répondants ont mis en place une CCG, seulement 57% d'entre eux l'ont réunie au moins une fois par an.

Cette fiche-repère a reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et a fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elle sera publiée sur le site internet au 1^{er} semestre 2018.

³ Art. D. 312-155-0-1.-I du décret n° 2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

1.3 Les travaux engagés en 2017

Recommandations

La qualité de vie en résidences autonomie

Ces recommandations visent à accompagner l'évaluation des logements-foyers en résidences autonomie qui bénéficient désormais d'un forfait autonomie. Ces recommandations se déclinent en 3 axes : le projet d'établissement comme garant de la qualité et de la stratégie d'accompagnement, l'accompagnement au long cours et enfin, l'accompagnement à la préservation de la vie sociale et de l'autonomie des résidents.

Ces recommandations ont été élaborées grâce à l'enquête nationale Résidence autonomie réalisée par l'agence, à laquelle plus d'un millier d'établissements ont répondu.

Ces recommandations seront présentées aux instances de l'Anesm au 1^{er} trimestre 2018. Elles seront publiées sur le site au 1^{er} semestre 2018.

Adaptation de l'accompagnement par les services d'aide et de soins à domicile des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives (MND) vivant à domicile » et ses fiches repères

L'objectif de ces recommandations est de guider les professionnels afin de permettre à l'ensemble des personnes atteintes d'une MND de préserver le plus longtemps possible leur autonomie, d'anticiper les risques d'aggravation tout en conservant la meilleure qualité de vie de la personne accompagnée ainsi que de ses proches aidants. Un accompagnement sur le long cours nécessite une implication très forte de l'ensemble des professionnels intervenant dont il faut prévenir les risques d'épuisement. La qualité de vie au travail est donc une dimension de ces recommandations. Enfin, la notion de parcours qui prend tout son sens dans l'accompagnement des personnes atteintes de MND et nécessite la meilleure coordination possible entre tous les acteurs (ville-hôpital, sanitaire-médico-sociale) sous l'égide du médecin traitant, est traitée.

Elles répondent aux mesures 20, 21, 22, 29,39 et 45 du PMND.

Fiches-repères

Le projet personnalisé : une dynamique du parcours d'accompagnement (volet Ehpad et volet résidence autonomie)

Ces fiches-repères rassemblent les pratiques pour associer étroitement les personnes, étape par étape, à la construction de leur projet personnalisé, à sa mise en œuvre et enfin à son évaluation.

Cette fiche repère comprend les actions à mettre en place par les services d'accompagnement à domicile afin de limiter les risques liés à la consommation médicamenteuse : accidents iatrogènes, hospitalisations inappropriées mais aussi d'identifier les situations les plus à risque. Elle reprendra des éléments de la fiche-repère liées à la prise des médicaments qui sont intégrées aux recommandations sur le risque de perte d'autonomie ou de son aggravation.

Cette fiche-repère sera présentée aux instances de l'Anesm au 1^{er} trimestre 2018. Elle sera publiée sur le site au 1^{er} semestre 2018.

Fiches-repère programmées en lien avec les recommandations « Adaptation de l'accompagnement par les services d'aide et de soins à domicile des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives vivant à domicile »

Les fiches-repères ci-dessous accompagnent les recommandations « Adaptation de l'accompagnement par les services d'aide et de soins à domicile des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives vivant à domicile » en lien avec le PMND :

- Le projet personnalisé : une dynamique du parcours d'accompagnement (volet domicile) ;
- La réflexion éthique (volet service à domicile) ;
- La promotion de l'accueil temporaire auprès des proches aidants ;
- Savoir-être et savoir-faire selon les caractéristiques des principales MND (A corps de Lewy, Parkinson, Sclérose Latérale Amyotrophique, Sclérose en plaques, Alzheimer, Dégénérescences fronto-temporales) ;
- La coordination des parcours, coopération des partenaires.

Fiches repères : La prise médicamenteuse au domicile

Cette fiche repère a pour objectif, d'identifier les actions à mettre en place par les services d'accompagnement à domicile afin de limiter les risques liés à la consommation médicamenteuse : accidents iatrogènes, hospitalisations inappropriées mais aussi d'identifier les situations les plus à risque. Elle reprendra des éléments de la fiche-repère liées à la prise des médicaments qui sont intégrées aux recommandations sur le risque de perte d'autonomie ou de son aggravation.

Enquêtes nationales

Enquête nationale Résidences autonomie. En lien avec les Recommandations « La qualité de vie en résidences autonomie »

Cette enquête dresse un état des lieux national des caractéristiques des résidences autonomie. L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance des modes de fonctionnement et des pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement de ces établissements. Plus d'un millier de ces établissements a répondu à cette enquête.

Cette enquête sera présentée aux instances de l'Anesm au 1^{er} trimestre 2018. Elle sera publiée sur le site au 1^{er} semestre 2018.

2.SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

2.1 Les travaux publiés en 2017

Recommandations

Les espaces de calme-retrait et d'apaisement - volet 3 des recommandations « comportements-problèmes »

Le troisième volet des recommandations portant sur les « comportements-problèmes » concerne les espaces de calme-retrait et d'apaisement. Dans le cadre de l'élaboration de ces recommandations, une enquête quantitative avait été menée de novembre 2015 à janvier 2016.

1012 structures, principalement des IME, des foyers de vie, des ESAT, des FAM et des MAS, ont répondu à cette enquête. Parmi ces répondants, les établissements pour adultes ont déclaré qu'au cours du mois

précèdent l'enquête, 27 % des personnes avaient eu un comportement auto et hétéro-agressif. Ce chiffre corrobore celui de l'enquête *Établissements et services pour adultes handicapés 2010* de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) qui évoquait que 38% des adultes handicapés accueillis en établissements et services se mettaient en danger par leur comportement.

Les structures ont également évoqué les facteurs de risque de crise. Ainsi, pour 76% des établissements pour enfants ayant répondu à l'enquête, la transition liée à l'âge (adolescence) favoriserait la crise. Pour 61% des établissements adultes, ce sont d'autres transitions, événements qui pourraient favoriser la crise, comme les changements, les perturbations de la vie quotidienne, les phénomènes physiologiques. Ces éléments ont permis de s'interroger sur les facteurs de protection et les interventions à mettre en place pour réduire le risque de crise.

Ces recommandations ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et ont fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elles ont été publiées sur le site internet en janvier 2017. Les résultats de l'appel à contribution sont également disponibles sur le site internet.

Guide

Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux

L'Agence a prolongé ses travaux sur les « comportements-problèmes » et « les espaces de calme-retrait et d'apaisement ». Ce guide permet une transposition pratique des recommandations.

Face à des difficultés de communication, aux manques de bilans somatiques, d'évaluation et de connaissance de certaines problématiques somatiques et d'effets secondaires de traitements, ces comportements sont parfois traités par des mesures inadéquates alors que leur origine est somatique. La littérature est venue confirmer la corrélation entre « comportements-problèmes » et causes somatiques.

Dans le cadre de la réalisation de ce guide, l'Anesm a lancé un appel à contribution du 23 novembre 2016 au 12 janvier 2017 à destination des médecins, professionnels ou proches afin de recueillir des exemples de problèmes somatiques (douleurs, etc.).

L'objectif du guide, pour les structures du handicap, est d'apporter aux professionnels des éléments de repère et de compréhension pour améliorer la prévention primaire, le repérage, l'évaluation, la traçabilité et la prise en compte des problèmes somatiques et des phénomènes douloureux de toutes personnes en situation de handicap au-delà de la problématique « comportements-problèmes ».

Très concret, ce guide est illustré d'idées reçues, d'études de cas issues des témoignages, de messages clés et de questions pour accompagner les professionnels dans l'analyse de leurs pratiques sur ce sujet.

Ce guide a reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et a fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Il a été publié sur le site de l'Anesm en mai 2017. Les résultats de l'appel à contribution sont également mis en ligne.

2.2 Les travaux finalisés en 2017 (publication 2018)

Recommandations

Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie chez l'adulte

Ces recommandations de bonnes pratiques professionnelles ont été élaborées de façon conjointe avec la HAS, sous le pilotage de l'Agence.

L'objectif de ces recommandations est d'améliorer la qualité des interventions tant médico-sociales que sanitaires auprès des adultes autistes pour favoriser une plus grande inclusion sociale et une meilleure qualité de vie.

Afin de compléter les données de la littérature et de connaître les pratiques actuelles au niveau national, l'Anesm a réalisé un appel à contribution. Cette enquête qualitative a permis de recueillir des exemples de pratiques sur les thématiques identifiées dans la lettre de cadrage et d'apporter des éléments de

compréhension sur des pratiques auprès de professionnels exerçant auprès d'adultes avec TSA, tant en milieu ordinaire qu'en établissements et services sociaux et médico-sociaux ou en établissements de santé. L'enquête a été réalisée sous forme de questionnaire, mise en ligne sur les sites de l'Anesm et de la HAS du 8 janvier au 8 février 2016, et ouverte à tout professionnel souhaitant répondre.

Ces recommandations ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et de la HAS du dernier trimestre 2017. Elles seront publiées au premier trimestre 2018.

Pratiques de coopération et coordination du parcours

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet « Une réponse accompagnée pour tous », piloté par Madame Marie-Sophie Desaulle, et en articulation avec l'expérimentation sur des territoires pilotes conduite par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Ces recommandations se composent de deux volets : un volet recommandations et un volet outils et fiches acteurs.

Ces recommandations visent à répondre de façon appropriée aux besoins de la personne afin d'éviter les ruptures de parcours. Il s'agit, à partir des aspirations et de l'évaluation des besoins de la personne concernée, de répondre de façon coordonnée avec l'ensemble des ressources identifiées sur le territoire. Elles visent également à associer de façon complémentaire une logique interne du dispositif d'accompagnement à une logique externe. Cela consiste à articuler les compétences des professionnels ressources de l'ESSMS avec les ressources plus larges du territoire. Dans le cadre de ces recommandations, un appel à contributions a été réalisé du 20 février au 20 mars 2017 afin de recueillir l'avis et les expériences de personnes concernées, proches et professionnels (de santé, du social et du médico-social) impliqués dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap. Il a permis de recueillir des exemples de pratiques et d'expériences de coopération et de coordination mises en œuvre.

Ces recommandations ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm au dernier trimestre 2017 et ont fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elles seront publiées sur le site internet en même temps que les résultats de l'appel à contribution au cours du premier trimestre 2018.

2.3 Les travaux engagés en 2017

La qualité de vie de la personne présentant une déficience intellectuelle

L'Anesm a inscrit à son programme de travail des recommandations intitulées « L'accompagnement des besoins spécifiques liés à la déficience intellectuelle ». Ces recommandations s'appuieront sur les données scientifiques de l'expertise collective menée par l'INSERM et elles seront à mettre en lien avec l'Axe 4 de la mission « une réponse accompagnée pour tous » menée par Marie-Sophie Desaulle. La lettre de cadrage a reçu un avis favorable des instances de l'Anesm du dernier trimestre 2017. Un appel à contribution auprès des professionnels, des personnes concernées et des proches aidants sera lancé au cours du premier trimestre 2018.

L'accompagnement de la personne polyhandicapée

Dans le cadre de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale volet polyhandicap, l'Anesm a inscrit à son programme de travail des recommandations sur les interventions et l'accompagnement de la personne polyhandicapée. Pour les personnes polyhandicapées, de nombreuses publications font état d'avancées en matière d'évaluation des besoins, notamment au niveau des apprentissages. Ces recommandations prendront en compte la posture éthique que nécessitent l'accompagnement et les soins pour l'aidant, le professionnel (toute personne amenée à accompagner une personne polyhandicapée) notamment lorsque la personne polyhandicapée vit à domicile. Une analyse de la littérature a été organisée et réalisée par un prestataire au cours du dernier trimestre 2017. Un appel à contribution auprès des professionnels intervenants et des proches aidants des personnes polyhandicapées sera réalisé au cours du premier trimestre 2018.

La lettre de cadrage sera présentée aux instances de l'Anesm du premier trimestre 2018.

Guide

Guide d'appui : « Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte »

Un guide de transposition des recommandations : « Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte » sera élaboré à partir des recommandations et de l'appel à contribution déjà réalisés sur le sujet. Il a été remarqué que le format des recommandations peut parfois être difficile à mettre en œuvre. C'est pourquoi l'objectif de ce guide est de constituer un outil d'appropriation des recommandations pour les professionnels des ESSMS.

Ce guide sera présenté aux instances de l'Anesm du premier trimestre 2018.

Enquêtes nationales

Enquête nationale relative au degré de déploiement des pratiques professionnelles concourant à la bientraitance des personnes accueillies en MAS et en FAM

Dans la continuité des enquêtes nationales, l'Anesm a débuté en 2017 les travaux sur l'enquête nationale relative au degré de déploiement des pratiques professionnelles concourant à la bientraitance dans les MAS et les FAM. Depuis la dernière enquête, menée en 2013, des recommandations spécifiques ont été publiées et notamment le programme Qualité de vie en MAS-FAM. Le renouvellement de cette enquête permettra d'identifier les effets de ces recommandations sur les pratiques et leurs degrés d'appropriation. Elle permettra également de soutenir les établissements dans leur dynamique d'amélioration continue des pratiques. La grille de recueil pourra être un support utile pour inscrire les établissements dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement.

3.SECTEUR PROTECTION DE L'ENFANCE

3.1 Travaux publiés en 2017

Recommandations

L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation

Ces recommandations s'inscrivent au programme de travail de l'Anesm au titre du programme 3 sur « *les points de vigilance et la prévention des risques* ».

Elles s'inscrivent dans la feuille de route de la protection de l'enfance 2015-2017 et notamment : l'Action 81 - Développer les réponses pluri-institutionnelles et pluridisciplinaires pour les adolescents en grande difficulté dits « incasables » et l'Action 16 - Mieux rendre en compte les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap.

Le contexte législatif et réglementaire, qui a évolué en 2016, a nécessité l'articulation des travaux du secteur de la protection de l'enfance à l'actualité des nouveaux dispositifs :

- la mise en place du nouveau dispositif des Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), en application de l'article 81 de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- le dispositif « d'une réponse accompagnée pour tous » qui se déploie sur le territoire.

L'élaboration de ces recommandations a aussi bénéficié de travaux organisés par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, sur la problématique des enfants « dits incasables » auxquels l'Agence a participé.

Les recommandations promeuvent des outils spécifiques, tout particulièrement d'évaluation interinstitutionnelle et interdisciplinaire ; elles invitent les établissements à individualiser le niveau de socialisation de l'enfant, à repérer ses facteurs de stress et les stratégies d'ajustement pour une adaptation éducative, sociale et thérapeutique progressive.

Des solutions de relais y sont préconisées afin de lutter contre le risque d'aggravations de la situation de l'enfant et de sa prise en charge.

Ces recommandations ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et ont fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elles ont été publiées sur le site internet en décembre 2017.

L'accompagnement des mineurs non accompagnés dits mineurs isolés étrangers

Ces recommandations s'inscrivent au titre des programmes de l'Anesm portant sur « Le soutien aux professionnels » (programme 4) et sur « La qualité de vie » (programme 7). Elles se situent dans l'Action 31 - Mener une action nationale autour de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers.

Ces recommandations ont été élaborées à partir de la loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France et la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant qui intègre l'enfant mineur non accompagné comme relevant de la protection de l'enfance et non prioritairement du droit des étrangers.

Ces recommandations visent la maîtrise des enjeux propres aux personnes se déclarant MNA ; la définition et l'application d'un cadre d'intervention centré sur la protection du MNA et la promotion de son intérêt supérieur ; L'intégration durable et réussie du MNA dans la société d'accueil ; la prévention des situations de risque liées à la traite des êtres humains et aux situations d'errance et/ou de fugues répétées ; Le développement d'une culture professionnelle, de pratiques et de postures dans un cadre interculturel.

Ces recommandations ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et ont fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elles ont été publiées sur le site internet en décembre 2017.

3.2 Les travaux engagés en 2017 (publication 2018)

Recommandations

Prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil

Ces recommandations se déclineront au titre du programme 3 de l'Anesm portant sur les points de vigilance et la prévention des risques.

Les établissements de placement accueillant des mineurs adolescents connaissent des phénomènes de violence réguliers. Les recommandations s'écrivent dans une réactualisation des premières recommandations de l'Anesm publiées en 2008 : « *Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses* ».

Il s'agira aussi de repérer les facteurs particuliers déclencheurs et/ou amplificateurs des phénomènes de violence entre les mineurs adolescents et de proposer des modalités de prévention et de gestion adaptées y compris concernant les espaces de vie.

Enquêtes nationales

Enquête relative à la bientraitance des établissements auprès des mineurs accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives

Afin de renseigner les pratiques concourant à la bientraitance et leurs effets sur la qualité de vie des enfants et adolescents accompagnés en protection de l'enfance, une première enquête nationale sur la bientraitance a été lancée par l'Anesm auprès des établissements d'accueil de la protection de l'enfance, à l'instar de celles conduites régulièrement sur les secteurs des Ehpad, et des MAS-FAM.

Cette enquête sera publiée sur le site internet au 1^{er} trimestre 2018.

4. SECTEUR INCLUSION SOCIALE

4.1 Les travaux publiés en 2017

Recommandations

La réduction des risques et des dommages dans les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD)

La politique de réduction des risques et des dommages, confortée par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a notamment pour objectif de prendre en compte la diversité des besoins des usagers de substances psychoactives et de répondre à l'ensemble des enjeux sanitaires et sociaux liés à l'usage de ces substances. Les professionnels des structures médico-sociales de l'addictologie doivent ainsi faire évoluer leurs pratiques au regard de ce nouveau paradigme. Les recommandations sont présentées en cinq parties correspondant aux missions réglementaires des CAARUD. Elles identifient ainsi les bonnes pratiques professionnelles visant l'accueil, l'accès au matériel de réduction des risques et l'adoption de pratiques à moindre risque par les personnes usagères de drogues. Elles abordent par ailleurs l'accompagnement individuel dans les démarches vers la santé et l'inclusion sociale (emploi, logement, parentalité) selon les attentes et les besoins des personnes. L'inscription du CAARUD dans un réseau d'acteurs locaux sensibilisés à l'accompagnement des personnes usagères de drogues est donc primordiale. Pour favoriser cette implantation, les recommandations mettent enfin l'accent sur les démarches de proximité mises en œuvre par le CAARUD sur son territoire d'intervention : réduction des risques en milieu festif, travail de rue et médiation sociale en vue de favoriser l'acceptabilité des dispositifs.

Ces recommandations ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et ont fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elles ont été publiées sur le site internet en novembre 2017.

4.2 Les travaux finalisés en 2017 (publication 2018)

Recommandations

Repérage et accompagnement en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) des victimes et des auteurs de violences au sein du couple

En France, 4 plans triennaux interministériels successifs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ont traité de la question des violences au sein du couple, de la protection des victimes et de la prévention de la récidive. Les conséquences sanitaires, sociales et économiques des violences sur les femmes, les enfants co-victimes et les hommes sont nombreuses. L'hébergement représente un enjeu lié à la fois à l'importance, parfois vitale pour la victime, d'une mise en sécurité dans l'urgence et aussi aux lourdes répercussions des violences subies, qui ont un impact sur son devenir et celui de ses enfants. Si les victimes sont prioritairement orientées vers des structures d'hébergement spécifiques, leur prise en charge dans des dispositifs d'hébergement généralistes reste importante.

Le 5^{ème} plan de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019) fixe plusieurs objectifs visant à assurer l'accès aux droits des victimes et la sécurisation de leur parcours, à renforcer l'action publique vis-à-vis de certaines populations (enfants victimes, jeunes femmes, femmes handicapées, etc.) et à améliorer la formation des professionnels. La prévention de la récidive des auteurs de violence est complémentaire aux dispositions liées à la protection des victimes. Des dispositions spécifiques d'éviction du domicile ou de prise en charge sanitaire, sociale ou psychologique du conjoint violent pour les infractions commises au sein du couple sont prévues par l'art 41-2 14° du code de procédure pénale. En effet, un certain nombre d'auteurs sont, ou seront reconnus coupables d'infraction par la justice. Or, la situation pénale d'un auteur de violences au sein du couple a un impact sur les modalités de son accompagnement. Plusieurs protocoles départementaux ont été signés associant le parquet, différents services de l'État et des partenaires

institutionnels et associatifs, permettant de fournir au conjoint violent un hébergement d'urgence jusqu'à la date de l'audience. Ainsi, des centres d'hébergement proposent un accueil en urgence dédié et un suivi global de l'auteur. Les recommandations de bonnes pratiques élaborées ont ainsi eu pour objectif de permettre :

- la connaissance et la compréhension des formes, caractéristiques et conséquences des violences au sein du couple afin d'en améliorer le repérage ;
- la prise en compte des spécificités de l'intervention en direction des victimes, des enfants victimes et des auteurs de violences au sein du couple en matière d'accueil, d'accompagnement, et d'orientation vers les ressources adaptées ;
- la coordination et la complémentarité des actions avec l'ensemble des acteurs intervenants auprès des victimes, des enfants victimes et des auteurs de violences au sein du couple.

Ces recommandations ont reçu un avis favorable des instances de l'Anesm et ont fait l'objet d'une décision d'adoption par le directeur de l'Agence. Elles seront publiées sur le site internet au 1er semestre 2018.

4.3 Les travaux engagés en 2017 (publication 2018)

Recommandations

Programme portant sur la Réduction des risques et des dommages liés aux addictions (volet 2) : la prévention des conduites addictives et la réduction des risques et des dommages en CSAPA

Le programme sur la prévention et la réduction des risques et des dommages est entré dans sa seconde phase au deuxième semestre 2017 avec le volet sur les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), et se poursuivra en 2018/2019 en s'adressant plus largement à l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux. Afin de mieux cerner les difficultés rencontrées par les professionnels, les problématiques liées aux conduites addictives seront interrogées dans le cadre d'un appel à contribution à destination des différents établissements sociaux et médico-sociaux.

Prévention et gestion des faits de violences dans les établissements de l'inclusion sociale

La violence est l'un des thèmes les plus spontanément évoqués dans les demandes de formation des professionnels des établissements du secteur de l'inclusion sociale. Pourtant, peu d'enquêtes permettent d'objectiver la réalité des faits de violences dans ce secteur. Ainsi, afin d'engager ses travaux de recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur la prévention et la gestion des situations de violences, l'Anesm a lancé un appel à contribution à destination de ces établissements. Cet appel à contribution visait à mieux appréhender la réalité vécue par les personnes accueillies et les professionnels, à identifier les principales formes et causes de ces violences et les moyens mis en œuvre pour y remédier.

5. TOUS SECTEURS

4.1 Les travaux engagés en 2017

Recommandations

Droits des personnes et démarche de protection des données personnelles

Au titre du programme 4 : Le soutien aux professionnels, l'Anesm a engagé en 2017 la réalisation de recommandations de bonnes pratiques professionnelles concernant *Les droits des personnes et la démarche de protection des données personnelles*. L'évolution du cadre légal, l'augmentation des pratiques de coopération et de coordination nécessaires à la continuité d'un accompagnement personnalisé et les futures obligations du règlement européen ont rendu impératives des recommandations destinées à l'ensemble des professionnels des structures sociales et médico-sociales.

Ces recommandations ont pour objectif de fournir des repères aux professionnels pour garantir l'effectivité des droits des personnes et organiser la démarche nécessaire à la protection des données personnelles.

La lettre de cadrage de ces recommandations a reçu un avis favorable des instances de l'Anesm en mars 2017. Une recherche documentaire et quatre groupes de travail auxquels a notamment participé la CNIL se sont déroulés au cours du second semestre 2017. Le projet de recommandations sera présenté aux instances de l'Anesm en 2018.

L'APPROPRIATION DES RECOMMANDATIONS PAR LES PROFESSIONNELS

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm et leurs documents d'appui sont mis en ligne sur le site de l'Agence. Depuis 2010, Internet est le mode privilégié de diffusion des recommandations. Il est largement plébiscité par les professionnels, comme l'atteste l'évolution du nombre de téléchargements, détaillée ci-après. L'édition des publications intervient de façon complémentaire. Elle permet de les diffuser en priorité aux réseaux professionnels partenaires de l'Agence, ainsi qu'aux services de l'État, départements ou organismes représentant une autorité publique. Les manifestations auxquelles l'Anesm participe telles que les salons professionnels, les congrès, colloques, journées d'études ou de formation dans tous les secteurs sont également l'occasion de diffuser ses travaux.

1. Les recommandations téléchargées sur le site en 2017

Source – WebTrends Analytics 8

981 995 visiteurs se sont rendus entre 1 à 9 reprises sur le site de l'Agence, contre 931 673 en 2016.

Au total les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (hors documents d'appui) hébergées sur le site de l'Anesm, ont fait l'objet de **697 184** téléchargements en 2017 contre 656 360 en 2016.

**Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles téléchargées sur le site de l'Anesm
en 2017 - Classement par ordre décroissant**

Source – WebTrends Analytics 8

Intitulé de la publication	Date de parution	Secteur	Téléchargements en 2017
TOUS SECTEURS			
Les attentes de la personne et le projet personnalisé	déc-08	Tous secteurs	83 700
La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre	juil-08	Tous secteurs	53 312
Le questionnaire éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux	oct-10	Tous secteurs	52 617
Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service	mai-10	Tous secteurs	43 285
Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement	nov-09	Tous secteurs	29 177
L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes	avr-12	Tous secteurs	12 987
Guide ESSMS : Valorisez les résultats de vos évaluations.	déc-16	Tous secteurs	12 341
Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance	déc-08	Tous secteurs	10 420
Ouverture de l'établissement	déc-08	Tous secteurs	10 270
La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles	juil-09	Tous secteurs	9 301
L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes	mars-15	Personnes âgées/ Personnes handicapées	7 897

Le soutien des aidants non professionnels	nov-14	Personnes handicapées/ Personnes âgées	7 394
Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique	juin-12	Tous secteurs	6 889
Mise en œuvre de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code l'action sociale et des familles	avr-08	Tous secteurs	3 617
Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile	sept-09	Tous secteurs	3 352
Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées	juil-08	Tous secteurs	2 491
SOUS-TOTAL TOUS SECTEURS			349 050
SECTEUR PERSONNES AGEES			
L'accompagnement des personnes atteinte d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée en établissement médico-social	févr-09	Personnes âgées	24 821
Qualité de vie en Ehpad (Volet 1) : de l'accueil de la personne à son accompagnement	mars-11	Personnes âgées	15 545
Qualité de vie en Ehpad (Volet 2) : Organisation du cadre de vie et de la vie quotidienne	sept-11	Personnes âgées	13 784
L'évaluation interne : repères pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	févr-12	Personnes âgées	13 472
Qualité de vie en Ehpad (Volet 4) : L'accompagnement personnalisé de la santé du résident	nov-12	Personnes âgées	12 503
Qualité de vie en Ehpad (Volet 3) : La vie sociale des résidents en Ehpad	janv-12	Personnes âgées	10 570

Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet domicile	juin-16	Personnes âgées	6 176
Repérage des déficiences sensorielles et accompagnement des personnes qui en sont atteintes dans les établissements pour personnes âgées. Volet Ehpad	jan-17	Personnes âgées	5 503
L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénératives en Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)	juill-17	Personnes âgées	4 276
L'outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation + Notice	juin-16	Personnes âgées	3 857
Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet Résidences autonomie	déc-16	Personnes âgées	3 351
Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet Ehpad	juill-16	Personnes âgées	3 040
Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage et accompagnement	mai-14	Personnes âgées	2 534
Accompagner la fin de vie des personnes âgées à domicile	déc-17	Personnes âgées	1 925
L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénératives en Unité d'hébergement renforcé (UHR)	juill-17	Personnes âgées	1 877
Accompagner la fin de vie des personnes âgées en Ehpad	déc-17	Personnes âgées	763
SOUS-TOTAL SECTEUR PERSONNES AGEES			
Nombre d'établissements d'hébergement pour personnes âgées visés (toutes catégories confondues) : 10 600 * (dont 2 300 résidences autonomies)			123 997

* Source : DREES Enquête Ehpa 2015

SECTEURS PERSONNES HANDICAPEES			
Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement	janv-10	Personnes handicapées	33 277
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT	juin-13	Personnes handicapées	23 690
Qualité de vie en MAS-FAM (volet 2) : "Vie quotidienne, sociale, culture et loisirs"	déc-13	Personnes handicapées	17 631
L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	juin-11	Personnes handicapées	17 583
Les « comportements-problèmes » : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés (volets 1 et 2)	déc-16	Personnes handicapées	14 645
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	juil-13	Personnes handicapées	12 754
Les espaces de calme-retrait et d'apaisement (volet 3 des recommandations « Comportements-problèmes »)	jan-17	Personnes handicapées	11 600
Qualité de vie en MAS-FAM (volet 1) : "Expression, communication, participation et exercice de la citoyenneté"	juil-13	Personnes handicapées	8 496
Guide Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux	avril-17	Personnes handicapées	7 561
Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques	mai-16	Personnes handicapées	6 808
Autisme et autres TED : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent	mars-12	Personnes handicapées	3 077
Qualité de vie en MAS-FAM (volet 3) : "Le parcours et les formes souples d'accueil et d'hébergement "	nov-14	Personnes handicapées	2 614
Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	déc-14	Personnes handicapées	333
SOUS-TOTAL SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES Nombre d'établissements et services visés : 9 049*			160 069

* Source : DREES - Base Finess au 16/11/2015

SECTEUR PROTECTION DE L'ENFANCE			
L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement	févr-10	Protection de l'enfance	13 866
L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur/jeune majeur en cours de mesure	mai-13	Protection de l'enfance	4 321
Les conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses	juil-08	Protection de l'enfance	4 026
L'évaluation interne : repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives	juill-15	Protection de l'enfance	3 116
Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives	jan-16	Protection de l'enfance	1 649
L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance	déc-14	Protection de l'enfance	1 562
Favoriser les articulations entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans un cadre pénal, à l'égard d'un mineur	jan-16	Protection de l'enfance	1 333
L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation	déc-17	Protection de l'enfance	237
SOUS-TOTAL SECTEUR PROTECTION DE L'ENFANCE Nombre d'établissements et services visés : 1 595*			30 110

* Source : DREES - Base Finess au 16/11/2015

SECTEUR INCLUSION SOCIALE			
Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale	avr-08	Inclusion sociale	13 629
Évaluation interne : repères pour les établissements et services relevant du secteur de l'inclusion sociale	mars-16	Inclusion sociale	10 957
La personnalisation de l'accompagnement des personnes accueillies dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	mai-14	Inclusion sociale	2 611
La réduction des risques et des dommages dans les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)	nov-17	Inclusion sociale	2 562
Prise en compte de la santé physique et psychique des personnes accueillies en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	mars-16	Inclusion sociale	2 036
Repérage et accompagnement des situations de ruptures dans les parcours des personnes accueillies en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	déc. 2015	Inclusion sociale	1 106
La participation des usagers dans les établissements médico-sociaux relevant de l'addictologie	avr-10	Inclusion sociale	817
Accompagner l'accès aux droits des personnes accueillies dans les établissements et services du secteur de l'inclusion sociale	mai-12	Inclusion sociale	240
SOUS-TOTAL SECTEUR INCLUSION SOCIALE Nombre total d'établissements et services visés : 1 509*			33 958
TOTAL GENERAL			697 184

A noter que les recommandations suivantes sont parues au dernier trimestre 2017 et comptent donc un nombre de téléchargements plus faible.

- La réduction des risques et des dommages dans les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), publication en novembre 2017 (secteur inclusion sociale)
- Accompagner la fin de vie des personnes âgées à domicile, publication en décembre 2017 (secteur Personnes âgées)

* Source : DREES - Base Finess au 16/11/2015

- Accompagner la fin de vie des personnes âgées en Ehpad, publication en décembre 2017 (secteur Personnes âgées)
- L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation, publication en décembre 2017, secteur Protection de l'enfance.

Les données ci-dessus permettent deux constats principaux :

- les travaux conduits il y a 10 ans demeurent des ressources utiles aux ESSMS.
- le nombre de téléchargements est important au vu du nombre d'ESSMS concernés.

Elles confirment ainsi la pertinence des orientations prises par l'Agence en termes de recommandations produites.

2. La diffusion au format papier

L'Agence poursuit la diffusion des recommandations imprimées, même si elle en limite volontairement les quantités, dans des objectifs de développement durable et accessoirement budgétaires. Les membres des instances de l'Anesm, les autorités de tarification et de contrôle (Agences régionales de santé (ARS), Conseils départementaux (CD), ainsi que les organisations et institutions nationales restent les vecteurs privilégiés de leur diffusion.

Pour l'essentiel, l'Agence n'assure la diffusion papier de ses travaux qu'en réponse aux demandes de ses partenaires administrations et fédérations membres du comité d'orientation stratégique (COS).

La 11^{ème} édition du salon des Services à la personne pour assurer la promotion des travaux de l'Anesm

Particulièrement soucieuse de la situation des services à domicile devant faire face à de nouvelles obligations issues de la loi adaptation de la société au vieillissement, l'Anesm a privilégié sa présence au Salon des services à la personne les 14 et 15 novembre 2017. La manifestation a réuni l'ensemble des professionnels et des particuliers du secteur. L'Agence y a diffusé ses travaux (recommandations de bonnes pratiques professionnelles, synthèses, documents d'appropriation, catalogues) destinés à accompagner la mise en œuvre de l'évaluation des services à domicile et organisé des micro-conférences.

L'Agence a ainsi accueilli plus d'un millier de personnes sur son stand et distribué près de 10 000 de ses travaux tous formats confondus.

3. Les interventions promotionnelles de l'Anesm en 2017

Au-delà de la mise à disposition par l'Agence de ses travaux au bénéfice des établissements et services comme le prévoit le législateur, l'Anesm est soucieuse de promouvoir ses publications comme vecteurs d'adaptation des pratiques professionnelles. Elle est ainsi naturellement sollicitée par ses partenaires professionnels ou par l'Etat pour en assurer la présentation au regard de l'état de l'art qu'ils représentent pour les professionnels tenus d'une obligation de formation continue.

L'Agence est ainsi intervenue dans de nombreux colloques et manifestations organisés par ses partenaires, administrations centrales, établissements publics, autorités de contrôle et de tarification ou partenaires membres du comité d'orientation stratégique.

Secteur Personnes âgées

22 février 2017 : Les ateliers de la Plate Forme de services à la personne de la ville de Paris – EPIC. Formation des directeurs à l'utilisation de *l'outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation*. Paris

7 et 8 mars 2017 : 2^{ème} assises Nationales du vieillissement, l'Anesm a parrainé l'atelier La mise en place des CPOM en Ehpad, est intervenue conjointement avec la DGCS sur l'atelier *lutter contre la maltraitance des personnes vulnérables*, a animé l'Atelier qualité de vie : des outils pour repérer, anticiper et accompagner tout au long du parcours et a présenté *l'outil de repérage des risques de perte d'autonomie*. Marseille

4 mai 2017 : Colloque PAERPA, l'Anesm a co-animé avec la CNSA la séance plénière sur *les liens Hôpital Ehpad*. Montpellier

20 et 21 juin 2017 : 1^{ère} école d'été Maladie neuro-dégénérative co-organisée par espace éthique Eremand et le plan maladies neuro-dégénératives « Mener une réflexion éthique et de respect des droits au domicile » (mesure 45 du PMND). L'Anesm est *intervenue Normes de références et bonnes pratiques*. Paris

04 juillet 2017 : Atelier organisé par la Plateforme UNISAP _ Espace Idées_bien chez moi. Formation des directeurs à l'utilisation de *l'outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation*. Paris

14 au 15 novembre 2017 : 11^{ème} édition du Salon des services à la personne dédié aux professionnels et particuliers du secteur. 3 Mini conférences de l'Anesm pour présenter ses recommandations sur le « *Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées (Volet domicile), Repérage des déficiences sensorielles des personnes qui en sont atteintes dans les établissements pour personnes âgées, Le soutien des aidants non professionnels*. Paris

14 novembre 2017 : Colloque organisé par le SDSA-SVD17 intitulé « de la résidence à l'Ehpad : pour un accompagnement de qualité ». Présentation par l'Anesm de *l'outil de repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation*. Paris

14 novembre 2017 : Journée Régionale du médico-social, organisé par le GCS CAPPs Bretagne. Intervention de l'Anesm : *de nouveaux outils au service de la qualité*. Rennes

23 novembre 2017 : Idéal Connaissance Web conférence, l'Anesm a présenté les recommandations sur *le Repérage des déficiences sensorielles des personnes qui en sont atteintes dans les établissements pour personnes âgées*. Paris

29 novembre 2017 : 37^{ème} journées annuelles de la Société française de Gériatrie et Gériologie, Innovation dans le champ de l'évaluation, l'Anesm a présenté les recommandations et les fiches repère *Repérage des déficiences sensorielles et accompagnement des personnes âgées*. Paris

13 décembre 2017 : Congrès national des unités de soins Alzheimer. Intervention de l'Anesm pour présenter ses travaux sur *l'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer en UHR et en PASA*. Issy-les-Moulineaux

Secteur Personnes handicapées

11 février 2017 : FHF, Actualités et enjeux de la psychiatrie et de la santé mentale. Intervention de l'Anesm sur la qualité et la gestion des risques.

28 février 2017 : Journées d'études polyhandicap. "Troubles du comportement : repérer, comprendre, prévenir, pour mieux accompagner la personne polyhandicapée et IMC". Intervention de l'Anesm sur les recommandations portant sur "les comportements-problèmes".

16 mars 2017 : ADAPT. Intervention de l'Anesm sur le thème : « quel équilibre entre la protection et la prise de risque ? »

23 mars 2017 : CRA/ALIAS de la Région Alsace « Autisme formation travailleurs sociaux » à Strasbourg. Intervention sur l'accompagnement de la personne en situation de handicap : participation, identification des facteurs de risque et de protection, coordination des acteurs du territoire.

16 mai 2017 : Journée thématique de l'équipe relais handicaps rares Nord-Ouest "Handicaps rares, handicaps complexes et comportements-problèmes". Intervention de l'Anesm sur les recommandations portant sur « Les comportements-problèmes : prévention et réponses».

23 juin 2017 : Congrès ANP3SM. 15ème congrès soins somatiques et douleur en santé mentale. Journées douleur en santé mentale et autisme. Intervention de l'Anesm portant sur le guide « qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux".

21 septembre 2017 : l'IRTS Champagne-Ardenne, semaine "regards croisés européens sur la bientraitance en Europe : France/Portugal/Slovénie" en présence d'usagers, d'étudiants et de travailleurs sociaux des trois pays (projet européen ERASMUS). Intervention de l'Anesm portant sur "Les recommandations au service de la qualité de vie de la personne handicapée et de la bientraitance"

20 octobre 2017 : Equipe mobile de Bretagne : l'accompagnement de la personne autiste. Intervention de l'Anesm sur les recommandations portant sur « Les comportements-problèmes : quelles réponses », les espaces de calme-retrait, le guide sur les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux.

17 novembre 2017 : CRAI ORS Languedoc-Roussillon Occitanie « Apaisement, isolement et contention, quelles réponses face aux comportements-problèmes ? » Intervention de l'Anesm sur les recommandations portant sur « Les comportements-problèmes : quelles réponses ».

21 novembre 2017 : 7ème journée régionale autisme CREA Nouvelle Aquitaine intitulée "Les politiques de l'autisme". Intervention de l'Anesm sur les recommandations portant sur « Les comportements-problèmes : prévention et réponses».

9 décembre 2017 : congrès annuel Autisme France : « une société inclusive, c'est aussi pour les personnes avec autisme » Intervention de l'Anesm sur les recommandations portant sur « Les comportements-problèmes : prévention et réponses» et le guide « qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux».

Secteur Protection de l'enfance

6 octobre 2017 : Intervention pour l'appropriation des recommandations "L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation" ADSEA 29, Brest

Secteur Inclusion sociale

5 décembre 2017 : Intervention de l'Anesm dans le cadre de la journée DRJSCS Lozère : la participation des personnes accompagnées.

CHAPITRE 2 : L'ANESM, UN ACTEUR DU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES ESSMS

1. LA RECONNAISSANCE DE CORRESPONDANCE PARTIELLE ENTRE LES RÉFÉRENTIELS DE CERTIFICATION DE SERVICES ET LE CAHIER DES CHARGES POUR LA RÉALISATION DES ÉVALUATIONS EXTERNES

En application de l'article D.312-206 du CASF, des certifications sont susceptibles d'être prises en compte dans le cadre de correspondance partielle avec le cahier des charges pour la réalisation des évaluations externes prévues à l'annexe 3-10 du CASF. Seules les certifications répondant aux conditions présentées ci-dessous peuvent prétendre à la demande d'équivalence :

- avoir «été réalisées par un des organismes mentionnés à l'article L. 115-28 du code de la consommation conformément à un référentiel de certification en application de l'article L.115-27 du même code» ;
- être «en cours de validité lorsque le référentiel prévoit que la certification est obtenue pour une durée limitée».

En 2017, suite à la saisine de la DGCS, l'Agence lui a transmis quatre avis sur les référentiels suivants :

- référentiel de certification de services QUALICERT RE/SAP/07 « services aux particuliers » (SGS)
- référentiel de certification de services constitué de la norme NF X 50 056 et des règles de certification NF311 pour les services aux personnes à domicile (AFNOR)
- référentiel de certification de services RE/QUALISAP/09 V4 (Bureau Veritas)
- référentiel de certification de services NF service "services et qualité de vie dans les accueils et habitats pour seniors" NF 386 version 5 (08/09/2016)

La DGCS a saisi l'Anesm sur un cinquième référentiel de certification de services Cap'Handeo « services à la personne » V2, le 19 décembre 2017.

2. L'APPUI AUX ACTEURS DU DISPOSITIF (AUTORITÉS, ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES, ORGANISMES HABILITÉS)

L'Agence identifiée comme ressource juridique sur le dispositif d'évaluation est régulièrement sollicitée. En 2017, **114 réponses ont été apportées aux questions souvent complexes adressées par l'ensemble des acteurs.**

- 50% des demandes (57 questions) visaient les modalités de contractualisation avec un organisme habilité, le contenu des évaluations externes et les modalités de prise en compte des certifications de services ;
- 44% des demandes (50 questions) portaient sur le calendrier de transmission des rapports d'évaluation externe ;

Dans ce cadre, l'Agence est aussi destinataire de signalements de maltraitance qu'elle transmet aux autorités compétentes.

A la demande de différents acteurs, l'Anesm est également intervenue pour sensibiliser l'ensemble des professionnels aux enjeux du dispositif d'évaluation et à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la qualité qui soit en continu. Elle a ainsi promu le guide sur les suites des évaluations interne et externe publié fin 2016.

21 février 2017 : Fondation de l'Armée du Salut. L'intervention avait pour objectif de sensibiliser les cadres (dirigeants et intermédiaires) à la démarche d'amélioration continue de la qualité et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

20 mars 2017 : intervention lors de la journée nationale ANDICAT pour présenter le guide *ESSMS : Valorisez les résultats de vos évaluations*.

1^{er} juin 2017 : formation des inspecteurs à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation de jeunes handicapés et les enseignements adaptés. (INS HEA). Présentation du dispositif d'évaluation des ESSMS et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

20 juin 2017 : intervention lors de la journée régionale organisée par l'URIOPSS PACA-CORSE sur le thème *L'évaluation externe et après ?*

18 septembre 2017 : présentation du dispositif d'évaluation et des recommandations *Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique*. Dans le cadre du Diplôme Inter Universitaire DIU Expertise médicale et majeur protégé. Paris Diderot.

17 octobre 2017 : intervention lors de la demi-journée d'information et d'échange autour des évaluations externes, organisée par l'ARS Bretagne et le Conseil départemental du Finistère.

3. LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION EXTERNE

En 2017, 72 nouveaux organismes ont été habilités (77 demandes d'habilitation reçues).

Au 31 décembre 2017, 1215 organismes sont habilités, dont 8 habilitations en cours de suspension.

Au cours de l'année, le directeur de l'Anesm a prononcé la suspension de 43 habilitations et le retrait de 49 habilitations pour les motifs suivants :

- manquements aux obligations de transmission du rapport d'activités trimestrielles (37 retraits)
- cessation d'activités de l'organisme (9 retraits)
- manquements survenus en matière de méthodologie d'évaluation et de production des résultats du rapport d'évaluation suite à des signalements effectués par des autorités de contrôle (3 retraits).

Contrôle de cohérence des rapports d'activité des organismes habilités

Conformément à l'article D312-202 du CASF, les organismes habilités transmettent chaque trimestre un rapport d'activité retraçant de façon exhaustive l'intégralité des missions d'évaluation externe qu'ils ont réalisées au cours de la période. Ces rapports d'activité permettent notamment d'assurer le suivi du déploiement du dispositif sur le territoire national. A l'issue du renseignement des rapports d'activité, un contrôle de cohérence des informations est effectué. Un rapport incomplet ou comportant des erreurs constitue un manquement, susceptible de motiver une suspension ou un retrait de l'habilitation.

A ce titre, 3 880 missions ont été contrôlées au 31/12/2017.

Instruction des rapports d'évaluation externe (signalements des autorités)

12 dossiers signalés par les autorités ont été clôturés en 2017. Ils ont donné lieu à la modification de 6 rapports d'évaluation externe et au retrait de 4 habilitations (2 classements faute de pièces permettant d'organiser le contrôle).

7 nouveaux signalements d'autorités pour des manquements susceptibles d'être intervenus en matière de méthodologie sont parvenus au cours de l'année 2017. Au 31/12/2017, deux instructions sont en cours (phase de recueil d'observations de l'organisme habilité).

CHAPITRE 3 : LA PARTICIPATION DE L'ANESM AUX TRAVAUX CONDUITS PAR D'AUTRES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

En 2017, l'Anesm a été sollicitée au titre de son expertise, dans le cadre des travaux suivants :

Secteur Personnes handicapées

Projet Serafin PH

Le processus de réforme de la tarification des établissements et services (projet Serafin PH), engagé en 2015, s'est poursuivi en 2016 et 2017. Les nomenclatures de besoins et de prestations ont été validées par le comité d'orientation du 21 janvier 2016, dont l'Anesm est membre. L'Anesm participe au groupe de travail national et a participé aux travaux sur la conception d'indicateurs complémentaires au tableau de bord de la performance médico-sociale.

Comité de pilotage de l'axe stratégique du Conseil interministériel du handicap (CNH) sur le polyhandicap

L'Agence a participé au comité de suivi. Des recommandations sur le polyhandicap sont inscrites au programme de travail 2017-2018 de l'Agence.

Groupe de travail ANAP Parcours en psychiatrie et santé mentale Groupe de travail CNSM « intelligence collective »

Participation en tant que relecteurs aux travaux (HAS autisme, DYS,), instruction santé mentale

COFIL de l'étude « Élaboration d'éléments de repère relatifs aux activités et aux compétences à mobiliser pour la compensation par l'utilisation des aides techniques » CNSA

Secteur Personnes âgées

Plan maladies neuro-dégénératives (PMND)

L'Anesm participe au comité de pilotage (concernant les mesures suivantes : 1, 6, 13, 15, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 29, 30, 39, 45) au côté de : DGS, DGOS ou DGCS, CNSA et y participent selon les mesures : CNSA, cnamts, CNAV, HAS, EREMAND (Espace éthique), ministère de la recherche, de l'enseignement etc., des équipes de recherche, des représentants des professionnels de santé : Médecins généralistes, neurologue, Masseurs-kiné, orthophonistes et l'ensemble des associations de malades (parkinson, Alzheimer, sclérose en plaque). Et enfin au comité de suivi et de mise en œuvre du plan avec la HAS.

Plan national d'accompagnement à la fin de vie et aux soins palliatifs

L'Anesm participe au groupe de travail du plan national pour le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement en fin de vie et au groupe de travail concernant les directives anticipées.

Comité de pilotage des Assises du vieillissement – Idéal Connaissance

Comité de pilotage du colloque annuel PAERPA

Comité technique du Plan national d'action prévention de la perte d'autonomie (PNAPPA)

Comité de pilotage ARS Ile de France « réduire les hospitalisations évitables des personnes âgées »

Comité de pilotage: Repère relatifs aux activités et aux compétences des professionnels à mobiliser pour l'utilisation des aides techniques

Comité de pilotage: Plan national d'action de promotion des médicaments génériques

Participation journée d'échange PAERPA ANAP : Filières de soins gériatrique

Comité rédactionnel CNSA « portail des personnes âgées »

Comité technique Étude nationale de coûts en Ehpad

Secteur Protection de l'enfance

Participation de l'Anesm au groupe de travail interministériel sur la prise en charge des « mineurs non accompagnés » animé par la DGCS (13 septembre et 28 septembre)

Participation au COPIL du Comité national de liaisons des acteurs de la prévention spécialisée (CNALPS) sur l'utilité sociale de la prévention spécialisée et l'élaboration d'un référentiel sur l'utilité sociale (8 septembre)

Secteur Inclusion sociale

Participation au groupe de pilotage du programme « Un chez soi d'abord » porté par la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement)

Le dispositif « Un chez-soi d'abord » à destination des personnes durablement à la rue et présentant un trouble psychique sévère a été intégré au Code de l'Action Sociale et des Familles (Art. D.312-154-1 et suivants) en tant qu'appartement de coordination thérapeutique (ACT) comportant un logement accompagné par le décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016. Il est ainsi rentré dans le champ de compétences de l'Anesm au titre de l'Article L 312-8 du CASF. Dans le cadre d'une convention avec le délégué interministériel à l'hébergement et au logement (DIHAL), l'Anesm participe à la rédaction du cahier des charges du dispositif « un chez soi d'abord ». Ce cahier des charges a pour objet de définir le cadre des appels à projet permettant le déploiement des ACT sur 20 villes du territoire national.

Participations communes à plusieurs secteurs

L'Agence participe aux réunions de suivi du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social piloté par l'ANAP.

L'Agence est membre du comité d'orientation de l'ATIH.

17/01/17 : Séance plénière du Conseil National de Santé Mentale (CNSM), organisée par la DGS

19/01/17 : Débat sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

09/02/17 : Séance plénière du Conseil National de Santé Mentale (CNSM), organisée par la DGS

23/02/17 : Assemblée plénière du Haut Conseil du travail social (HCTS)

21/03/17 : Conseil scientifique de la CNSA

24/04/17 : Réunion d'installation du Comité d'animation de l'expérimentation « *accompagnement à l'autonomie en santé* », organisée par la DGS

18/05/17 : Séminaire national en tant que membre du comité d'animation « *AAP accompagnement à l'autonomie en santé* »

12/06/17 : Conseil scientifique et d'orientation de l'ANAP

27/06/17 : Réunion d'installation de la Commission n°2 du CNSM : « *Accès aux soins et aux accompagnements, qualité et diversité des pratiques : développer des parcours coordonnés* », Co-pilotée par Monsieur Michel Laforcade, Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine, et la DGOS, en amont de la réunion plénière prévue l'après-midi.

27/06/17 : Séance plénière du Conseil National de Santé Mentale (CNSM).

07/07/17 : Assemblée plénière du Haut Conseil du travail social (HCTS)

28/08/17 : Participation à une réunion relative aux évolutions du tableau de bord de l'ANAP en rapport avec les indicateurs qualité

05/10/17 : Participation à la Commission n°2 du CNSM « *Accès aux soins et aux accompagnements, qualité et complémentarité des pratiques : développer des parcours coordonnés* »

05/10/17 : Conseil scientifique de la CNSA.

19/10/17 : Participation au Comité d'évaluation « *Accompagnement autonomie en santé/AAP 2017* »

07/11/17 : Journée nationale ARS/CD – Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social de l'ANAP.

15/11/17 : Participation au Colloque « *Bienveillance à l'égard du grand âge : agir pour une alimentation responsable et durable* » à Paris 6, organisé par ADEF Résidences.

23/11/17 : Comité stratégique – Tableau de bord de l'ANAP

29/11/17 : Intervention à la table ronde relative aux handicaps sensoriels des personnes âgées dans le cadre du colloque organisé par la Croix Rouge française à l'espace Charenton.

30/11/17 : Participation au groupe de travail « *Qualité de vie au travail* », organisé par la DGCS.

01/12/17 : Comité de pilotage polyhandicap en présence de Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées.

CHAPITRE 4 : DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1. DONNEES ADMINISTRATIVES

A. Emplois, catégories et mouvements 2017

L'évolution des emplois depuis 2014 a été la suivante :

ETP et ETPT dont agent comptable (hors remplacement congé maternité et stagiaire)

	2014	2015	2016	2017
Nombre de personnes au 31/12/n	29	31	30	26
ETP au 31/12/n	27.5	28.5	28.3	26
ETPT n	27.42	28.48	28.02	26.58

L'Agence compte également 1 agent mis à disposition en effectif « hors-plafond » qui est pris en compte pour les données sociales.

L'Agence compte 16 emplois-repères, répartis sur 3 catégories d'emploi.

En 2017, l'Agence a recruté 5 personnes en contrat à durée déterminée de droit public et 1 fonctionnaire en détachement.

En 2017, les agents de droit privé représentent 32% de l'effectif total de l'Agence et les agents de droit public 68% (hors agent comptable).

Tous les agents ont été recrutés en référence à l'échelonnement indiciaire appliqué pour les agents de droit public et en respectant la répartition suivante pour respecter l'égalité de traitement entre les agents.

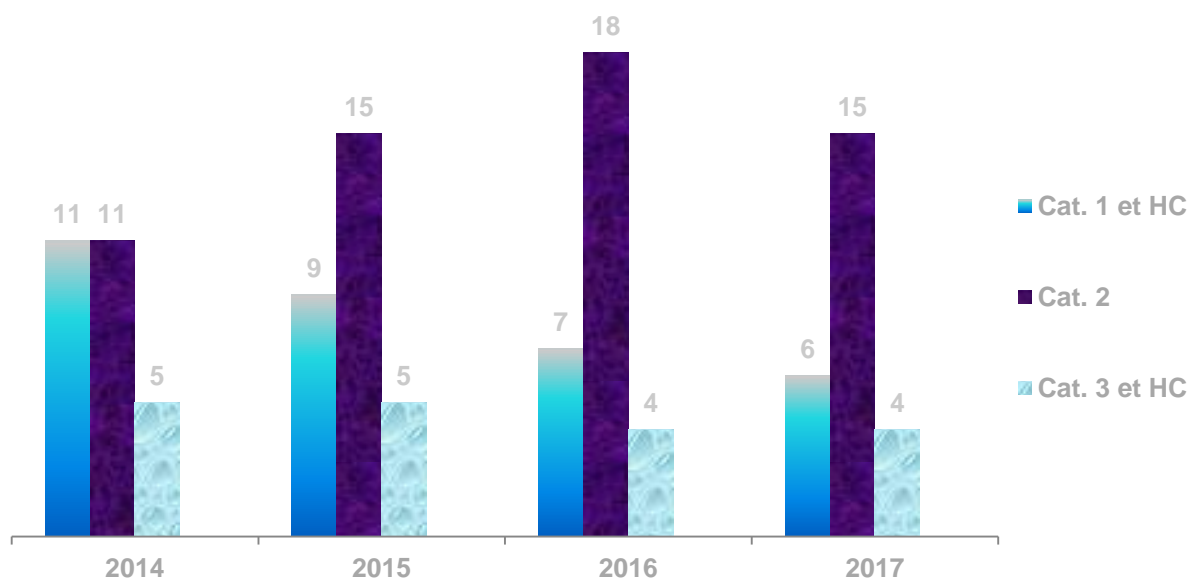
La catégorie 2 est la catégorie la plus représentée en 2017.

La répartition d'emplois par catégories demeure la même : la catégorie 1 comprend des responsables de projets, dont la majorité pilote les équipes projets. La catégorie 2 comprend des chefs de projet, des juristes, une documentaliste, une chargée de mission, une chargée de communication et des chargés d'études. La catégorie 3 comprend les assistants. La catégorie 4, composée des agents polyvalents et secrétaires opératrices, n'est pas représentée à l'Anesm.

Les agents de l'Anesm (ETP) sont répartis en 3 catégories d'emploi :

	Cat. 1 et HC	Cat. 2	Cat. 3 et HC
2014	11	11	5
2015	9	15	5
2016	7	17	4
2017	6	15	4

Hors directeur et agent comptable.



Les mouvements 2017 ont été les suivants (hors agent comptable et remplacement congé maternité) :

Année 2017	Entrées	Sorties
Catégorie 1/HC	0	1
Catégorie 2	8	10
Catégorie 3	0	0
Total :	8	11

Les 8 entrées ont concerné :

- 1 détachement,
- 7 CDD.

Les 11 départs ont concerné :

- 8 départs de CDI,
- 3 CDD (dont une rupture de la période d'essai par l'employeur)

La durée moyenne passée dans l'emploi des agents ayant quitté l'Anesm :

- CDI : 5 ans et 11 mois
- CDD : 7 mois

La durée moyenne passée dans l'emploi des agents présents à l'Anesm au 31 décembre 2017 (hors Directeur, agent comptable et remplacement de congé maternité) est de 4 ans et 4 mois.

B. Caractéristiques des personnels de l'Agence

L'Agence se caractérise par un taux de féminisation de ses effectifs très important, mais celui-ci diminue depuis 2016.

	2014		2015		2016		2017	
Femmes	23	79.3 %	28	90.3 %	25	83.3%	21	77.7%
Hommes	6	20.7 %	3	9.7 %	5	16.7%	6	22.3%

Année 2017	Hommes	Femmes
Hors-catégorie	2	0
Catégorie 1	0	6
Catégorie 2	3	12
Catégorie 3	1	3
Total :	6	21

Directeur et l'agent comptable inclus

La moyenne d'âge des collaborateurs de l'Anesm présents au 31 décembre 2017 s'établit à 39,93 ans, soit une augmentation de 0,50 par rapport à 2016.

Les tranches des moins de 30 ans et des 30-39 ans restent les plus représentées et cumulent 55 % de l'effectif.

La moyenne d'âge est de 38,66 ans pour les femmes et de 44,5 ans pour les hommes.

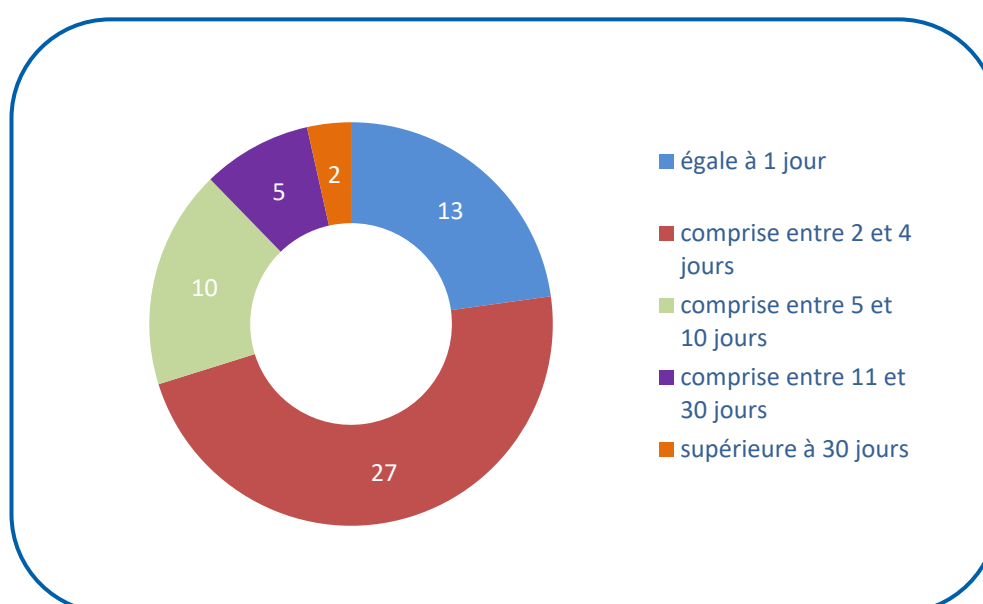
	2016	Répartition	2017	Répartition
≥ 60 ans	3	10 %	2	7,4%
50-59 ans	1	3,33 %	3	11,1%
40-49 ans	7	23,33 %	7	25,9%
30-39 ans	16	53,34 %	12	44,5%
< 30 ans	3	10 %	3	11,1%

C. Arrêts maladie et durée du travail

En 2017, les nombres d'arrêts de travail (hors congé maternité et pathologique) par durée sont les suivants:

- égale à 1 jour calendaire : 13,
- comprise entre 2 et 4 jours calendaires : 27,
- comprise entre 5 et 10 jours calendaires : 10,
- comprise entre 11 et 30 jours calendaires : 5,
- supérieure à 30 jours calendaires : 2

Nombre d'arrêts maladie en fonction de la durée (hors congé maternité et pathologique)



On enregistre une diminution de 11% du nombre de jours d'absence mais une augmentation de 46% du nombre de jours pour arrêts maladie, liés aux arrêts pré et post-natal.

	2015 • Effectifs : 30		2016 • Effectifs : 29		2017 • Effectifs : 25	
Motifs	Nombre d'agents concernés	Jours d'absence calendaires	Nombre d'agents concernés	Jours d'absence calendaires	Nombre d'agents concernés	Jours d'absence calendaires
Congés maladie Dont arrêts pré et post-natal	14 4	586 284	18 3	267 36	23 1	391 154
Accidents du travail	0	0	1	4	1	8
Congés maternité Congé paternité	4 0	352 0	4 0	299 0	2 0	108 0
Total :	14	938	18	570	25	507

Hors agent comptable

Taux d'absentéisme

Seuls les arrêts maladie et absences liées à un accident du travail sont pris en compte pour le calcul du taux d'absentéisme.

	2015	2016	2017
Taux d'absentéisme des agents	5.6%	2.6%	4%

Mode de calcul du taux d'absentéisme

Nombre de jours d'arrêt pour maladie et pour accident de travail

ETPT (plafond et hors-plafond) n × 365

D. Durée et aménagement du temps de travail

Le temps de travail hebdomadaire de l'ensemble des agents de l'Anesm est de 38 heures et 30 minutes. L'ensemble des agents présents au 31 décembre 2017 exercent leurs missions à temps plein.

E. Les promotions et avancements du personnel / CDI

Les personnels en contrat à durée indéterminée de droit public et de droit privé de l'Agence bénéficient d'un avancement d'échelon / de niveau.

En 2016, 12 agents ont bénéficié de cet avancement.

En 2017, 9 agents ont bénéficié de cet avancement.

F. La formation du personnel

En 2017, 15 agents ont bénéficié d'une formation, pour une dépense totale de 0,93% de la masse salariale répartie comme suit :

- Formation management : 5 agents ont bénéficié de cette formation, pour un montant équivalent à 30,5% des sommes engagées ;
- Formation « anglais scientifique » : 6 agents ont bénéficié de cette formation, pour un montant équivalent à 19,4% des sommes engagées ;
- Formation écriture : 7 agents ont bénéficié de cette formation, pour un montant équivalent à 32,1% des sommes engagées ;
- Formation « lecture critique » : 13 agents ont bénéficié de cette formation, pour un montant équivalent à 15% des sommes engagées.
- Participation à des colloques et séminaires : 2 agents ont participé à ces manifestations, pour un montant équivalent à 3% des sommes engagées.

Par ailleurs, deux agents ont souhaité utiliser leurs heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) pour réaliser un bilan de compétences qui se terminera au cours du premier trimestre 2018.

DONNEES FINANCIERES

A. Compte de résultat 2017

Charges

CHARGES	Exercice 2017	Exercice 2016
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	685 330,64	707 267,88
Charges de personnel :		
- salaires, traitements et rémunérations diverses	1 182 745,92	1 213 721,27
- charges sociales	403 327,62	416 785,32
- autres charges de personnel	34 688,41	24 194,45
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	171 270,59	145 245,61
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	30 107,89	22 126,71
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 507 471,07	2 529 341,24
CHARGES D'INTERVENTION		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	2 507 471,07	2 529 341,24
CHARGES FINANCIERES		
Charges d'intérêts		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change		
Autres charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		355 661,60
TOTAL CHARGES	2 507 471,07	2 885 002,84

PRODUITS	Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public		
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 484 945,37	2 781 395,35
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion	150 699,08	103 607,49
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		
Reprises du financement rattaché à un actif		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 635 911,45	2 885 002,84
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et prêts		
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Gains de change		
Autres produits financiers		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	871 559,62	
TOTAL PRODUITS	2 507 471,07	2 885 002,84

B. Bilan 2017

Actif

ACTIF	Exercice 2017			Exercice 2016
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs Similaires Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	110 217,52	109 616,42	601,10	7 859,34
Immobilisations corporelles Autres immobilisations corporelles	183 480,16	158 064,20	25 415,96	24 513,56
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	293 697,68	267 680,62	26 017,06	32 372,90
ACTIF CIRCULANT				
Créances sur entités publiques et organismes internationaux				1 196 000,00
Créances sur les autres débiteurs Personnel et comptes rattachés	196,13		196,13	196,13
TOTAL ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	196,13		196,13	1 196 196,13
TRESORERIE				
Disponibilité	1 647 358,06		1 647 358,06	1 816 006,19
TOTAL TRESORERIE	1 647 358,06		1 647 358,06	1 816 006,19
TOTAL GENERAL	1 941 251,87	267 680,62	1 673 571,25	3 044 575,22

PASSIF	Exercice 2017	Exercice 2016
FONDS PROPRES		
Réserves	2 356 470,75	2 000 809,15
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	-871 559,62	355 661,60
TOTAL FONDS PROPRES	1 484 911,13	2 356 470,75
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	13 055,85	16 807,03
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 055,85	16 807,03
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 085,28	48 329,40
Dettes fiscales et sociales	72 232,97	174 058,99
Autres dettes non financières		
Débiteurs créditeurs divers	268,02	20 070,90
Comptes transitoires ou d'attente		428 839,15
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	175 604,27	671 297,44
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL GENERAL	1 673 571,25	3 044 575,22

FOND DE ROULEMENT – BESOIN EN FOND DE ROULEMENT - TRESORERIE

La trésorerie apparaît à 1 647 358,06 €. Il convient néanmoins de souligner l'existence d'un besoin en fond de roulement négatif de - 175 408,14€ conduisant à un fond de roulement de 1 471 950€.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

COMPOSITION NOMINATIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ANNEXE 2 :

COMPOSITION NOMINATIVE DU COMITE D'ORIENTATION STRATEGIQUE ET DU BUREAU

ANNEXE 3 :

COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

ANNEXE 4 :

LES CONVENTIONS

ANNEXE 1 : Composition nominative de l'Assemblée générale

Au titre du premier collège des autorités compétentes à l'égard des établissements et services sociaux et médico-sociaux (11 membres)

Neuf représentants de l'Etat

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Monsieur Jean-Philippe VINQUANT, Directeur général de la Cohésion sociale

Madame Corinne MICHEL, cheffe du service des politiques d'appui, adjointe au directeur général de la cohésion sociale (DGCS), **Madame Cécile LAMBERT**, sous-directrice des affaires financières et de la modernisation, **Monsieur Boris MINOT**, chef du bureau de la gouvernance du secteur social et médico-social, **Madame Geneviève NGUYEN** adjointe au chef du bureau de la gouvernance du secteur social et médico-social, chef du pôle « ONDAM médico-social et OGD performance et tutelle sur les opérateurs ».

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Monsieur Franck VON-LENNEP, Directeur remplacé par **Monsieur Jean-Marc AUBERT** depuis le 11 octobre 2017

Madame Delphine ROY, Chef du bureau (suppléante),

Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

Madame Catherine SULTAN, Directrice remplacée par **Madame Madeleine MATHIEU** depuis le 13 février 2017

Monsieur Vincent HUBAULT, Chef du service d'audit central national (suppléant),

Direction de la sécurité sociale (DSS)

Monsieur Thomas FATOME, Directeur remplacé par **Madame Mathilde LIGNOT-LELOUP** depuis le 14 juin 2017

Madame Marie-José SAULI, Attachée principale (suppléante),

Direction générale de l'organisation des soins (DGOS)

Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCÉ remplacée par **Madame Cécile COURREGES** depuis le 14 juin 2017

Monsieur Thierry KURTH, Chef du bureau des prises en charge post aigües, pathologies chroniques et santé mentale (suppléant)

Inspection générale des affaires sociales (IGAS)

Madame Agnès JEANNET, Présidente de l'Assemblée générale, inspectrice générale des affaires sociales honoraire

Agence Régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Michel LAFORCADE, Directeur général

Direction Départementale de la cohésion sociale de Dordogne

Monsieur Didier COUTEAU, Directeur

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Provence Alpes Côte d'azur

Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ remplacé par **Monsieur Gérard DELGA** depuis le 1 octobre 2017

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Madame Geneviève GUEYDAN, Directrice remplacée par **Madame Anne BURSTIN** depuis le 22 septembre 2017

Monsieur Xavier DUPONT, Directeur des établissements et services médico-sociaux (suppléant) remplacé par **Monsieur Simon KIEFFER** depuis le 21 août 2017

Au titre du collège des personnes morales de droit public ou privé (11 membres)

Représentant de la Fédération des établissements hospitalier et d'aide à la personne (FEHAP)

Monsieur Philippe JOURDY, Directeur général de l'Association pour la sauvegarde des enfants invalides (ASEI)

Madame Adeline LEBERCHE, Directrice du secteur social et médico-social (suppléante) jusqu'au 6 janvier 2017

Représentant la Fédération hospitalière de France (FHF)

Madame Annie LELIEVRE, Responsable du pôle autonomie

Madame Mathilde MAIRY Directrice Adjointe de Centre hospitalier (suppléante),

Représentant la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)

Madame Gaëlle TELLIER, Déléguée régionale nord – Groupe SOS,

Madame Nathalie CROUZET (suppléante),

Représentant le Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)

Monsieur Florence ARNAIZ-MAUMÉ, déléguée générale

Monsieur Eric FREGONA, responsable médico-social (suppléant)

Représentant l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI)

Monsieur Luc GATEAU, Président

Représentant La Convention nationale des associations de protection de l'enfant (LA CNAPE)

Monsieur Christian MESNIER, Ancien Directeur général de la Fondation Grancher

Représentant l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA)

Monsieur Christophe PELLETIER

Monsieur Vincent VINCENTELLI (suppléant),

Représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS),

Madame Annie VERRIER, administratrice de l'UNCCAS

Représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)

Monsieur Thierry COUVERT-LEROY, Directeur de l'animation, Vice-président de l'Assemblée générale de l'Anesm remplacé par **Monsieur Jérôme VOITURIER** depuis le 29 juin 2017

Représentant la Fédération nationale Avenir et qualité de vie des personnes âgées (FNAQPA)

Monsieur Michel BENARD, Président

Monsieur Didier SAPY, Directeur (suppléant),

Représentant l'Union nationale Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

Monsieur Thierry D'ABOVILLE, Secrétaire général de l'ADMR

Monsieur Marcel TANFIN, Président de l'ADMR (suppléant),

Au titre des représentants des usagers (4 membres)

Désigné par le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)

Monsieur Jean-Louis GARCIA, président de la Fédération des APAJH

Désignée par l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)

Monsieur Jean-Marie MULLER, président de la Fédération Nationale des ADEPAPE

En attente de désignation (suppléant),

Désigné par la Fondation Armée du Salut

Monsieur Daniel NAUD, président

Madame Katarzyna HALASA, Conseillère technique (suppléante)

Assistent par ailleurs aux réunions (4 membres)

Monsieur André DUCOURNAU

Président du Comité d'orientation stratégique de l'Anesm

Monsieur Didier GALLET, Contrôleur général économique et financier

Madame Annie FOUQUET

Présidente du Conseil scientifique de l'Anesm

Madame Laure LAGUERRE remplacée par **Monsieur Hervé DESCHILDT** depuis le 29 mars 2017

Agent comptable

Liste des délibérations de l'Assemblée générale

Deux réunions en 2017

AG du 28 février 2017

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 décembre 2016,
Approbation du compte financier 2016,
Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2016,
Approbation des montants de transferts autorisés de crédits entre l'enveloppe personnel et les enveloppes fonctionnement et investissement,
Approbation de la modification de la convention de prêt à usage des locaux par le HAS à l'Anesm,
Approbation du rapport d'activité 2016,
Approbation de l'avenant n°2 portant révision de l'accord d'entreprise négocié pour le cadre d'emploi des salariés de droit privé de l'Anesm.

AG du 15 décembre 2017

Election du Président et du vice-président de l'Assemblée générale,
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 février 2017,
Approbation de l'avenant n°5 portant prorogation de la convention constitutive de l'Anesm,
Approbation du budget 2017 rectificatif,
Approbation du projet de programme prévisionnel d'activité 2017-2018,
Approbation des principes communs d'attribution de la prime d'encadrement pour les agents de droit public et les salariés de droit privé,
Approbation du plan de formation 2017 des agents de droit public,
Approbation du budget 2018,
Approbation du mandat donné au Directeur de l'Anesm en vue d'un avenant à l'accord d'entreprise relatif au cadre d'emploi des agents de droit privé de l'Anesm.

ANNEXE 2 : Composition nominative du Comité d'orientation stratégique et du bureau

Quatre représentants de l'État

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Monsieur Jean-Philippe VINQUANT

Directeur général de la Cohésion sociale

Madame Corinne MICHEL, cheffe du service des politiques d'appui, adjointe au directeur général de la cohésion sociale (DGCS), **Cécile LAMBERT**, sous-directrice des affaires financières et de la modernisation, **Boris MINOT**, chef du bureau de la gouvernance du secteur social et médico-social, **Madame Geneviève NGUYEN**, adjointe au chef du bureau de la gouvernance du secteur social et médico-social, chef du pôle « ONDAM médico-social et OGD performance et tutelle sur les opérateurs ».

Monsieur Franck VON-LENNEP, Directeur de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) remplacé par **Monsieur Jean-Marc AUBERT** depuis le 11 octobre 2017

Madame Delphine ROY (*suppléante*),

Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO)

Madame Brigitte MOLTRECHT, Médecin conseillère technique,

Madame Juliette DA COSTA MOREIRA (*suppléante*)

Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

Titulaire (en attente de désignation)

Monsieur Vincent HUBAULT (*suppléant*)

Deux représentants des collectivités locales

Association des régions de France (ARF)

Madame Régine JOLY

Vice-présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes

Madame Françoise MESNARD (*suppléante*)

Association des départements de France (ADF)

Madame Emilie IVANDEKICS, vice-présidente du conseil départementale du Val d'oise,

Madame Marie-Louise KUNTZ, vice-présidente du conseil départementale de la Moselle,

Madame Magalie THIBAULT, vice-présidente du conseil départementale de Seine-Saint-Denis.

Quatre représentants des organismes de protection sociale

Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)

Madame Colette LEGAT, conseillère technique,

Madame Christiane CREPIN (*suppléante*)

Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS)

Madame Martine DECHAMP, Présidente de la commission Action sanitaire et sociale,

Monsieur Antonin BLANCKAERT

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés remplacé par **Madame**

Frédérique GARLAUD depuis le 8 septembre 2017 (suppléante)

Madame Annie FOUARD, Responsable du département de l'hospitalisation
Madame Garmenick LEBLANC (suppléante)

Caisse centrale mutualité sociale agricole (CCMSA)

Monsieur Bruno LACHESNAIE, Directeur de l'action sanitaire et sociale
En attente de désignation (suppléant)

Sept représentants d'usagers

France Terre d'Asile

Monsieur Radoslaw J. FICEK, Directeur de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile

Monsieur Jean-Marc SIREJOLS, (suppléant)

Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)

Monsieur Alain ROCHON, Président de l'Association des paralysés de France (APF),

Fédération nationale des A.D.E.P.A. PE (FNADEPAPE)

Monsieur Jean-Marie MULLER, Directeur Général de l'institution Jean Baptiste THIERY

Madame Angèle FOLLEVILLE (suppléante)

Génération Mouvement « Les aînés ruraux »

Monsieur Patrick CHOUTET, Médecin retraité, Vice-président de la section « Personnes âgées » du COS depuis le 10 novembre 2017

Madame Claudine AMAT (suppléante)

Association France ALZHEIMER

Madame Marie-Odile DESANA, Présidente de l'Association France Alzheimer

Madame Catherine OLLIVET (suppléante)

Fédération Française Sésame Autisme

Monsieur Marcel HERAULT, Président de la Fédération française Sésame autisme remplacé **Madame Christine MEIGNIEN**, depuis le 27 octobre 2017

Monsieur Jean-Louis AGARD remplacé depuis le 27 octobre 2017 par **Madame Sylvaine RIBADEAU-DUMAS** (suppléante)

Association Autisme France

Madame Danièle LANGLOYS, Présidente de l'association Autisme France

Madame Jacqueline MANSOURIAN (suppléante)

Association des paralysés de France (APF)

Monsieur Christophe DOUESNAU, Directeur du développement et de l'offre de service, président de la section « personnes handicapées » du COS remplacé par **Monsieur Pierre-Yves LENEN**, Directeur du développement et de l'offre de service depuis le 9 novembre 2017, vice-président de la section « personnes handicapées » depuis le 10 novembre 2017

Monsieur Alexis HUBERT (suppléant) depuis le 15 mai 2017

Secours Populaire

Madame Henriette STEINBERG, Secrétaire générale du Secours populaire, vice-présidente de la « section inclusion sociale » du COS.

Secours Catholique

Monsieur Dominique MANIERE, Directeur du Développement Médico-social remplacé par **Madame Alice MULLER** depuis le 31 octobre 2017

Madame Alice MULLER remplacée par **Madame Sabrina RAUGEL** depuis le 31 octobre 2017 (suppléante)

Union nationale des associations familiales (UNAF)

Monsieur Michel FOHRENBACH, retraité
En attente de désignation (suppléant)

Association ATD quart-monde

Madame Huguette BOISSONNAT PELS, Dentiste

Madame Nathalie VICTOR (suppléante)

Union nationale des amis et familles de
malades psychiques (UNAFAM)

Madame **Martine FRAGER-BERLET**,
Administratrice à l'UNAFAM,

Fédération TRISOMIE 21

Titulaire (en attente de nomination)

Madame Régine CLEMENT (suppléante)

Fédération nationale des associations
d'usagers en psychiatrie (FNAPSY)

Madame Claude FINKELSTEIN, Présidente

Monsieur Patrick GAILDRY (suppléant)

Fédération des aveugles et amblyopes de
France

Monsieur Guillaume LE GALLAIS, Directeur de
l'institut pour l'insertion des déficients visuels
(IPIDV)

Monsieur Didier FUCHS, (suppléant)

Cinq représentants des principaux établissements publics nationaux du secteur social et médico-social

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Monsieur Xavier DUPONT

Directeur des établissements et services médico-sociaux, remplacé par **Monsieur Simon KIEFFER** depuis le 21 août 2017

Madame Nathalie MONTANGON (suppléante) remplacée par **Madame Violaine EUDIER** depuis le 25 septembre 2017

Mission services à la personne MISAP anciennement (ANSP)

Monsieur Guy VAUGEOIS, Chef de pôle développement des services à la personne

Madame Sabine JEUCH (suppléante)

Haute Autorité de santé (HAS)

Madame Agnès BUZYN, Présidente du Collège remplacée par **Madame Delphine CHAUMEL** depuis le 6 novembre 2017

Madame Delphine CHAUMEL remplacée par **Madame Catherine GRENIER** depuis le 6 novembre 2017 (suppléante)

Monsieur Gilles SERAPHIN

Directeur, l'Observatoire national de la protection de l'enfance jusqu'au 31 août 2017

Madame Anne OUI (suppléante)

Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS)

Monsieur Olivier CANY, Directeur général de l'Institut du travail

Madame Diane BOSSIERE (suppléante)

Dix-sept représentants des principaux groupements ou fédérations au plan national des institutions sociales et médico-sociales

Madame Adeline LEBERCHE

Directrice du secteur Social et Médico-social, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP) remplacé par Monsieur Julien MOREAU, Directeur du secteur social et médico-social depuis le 16 janvier 2017

Monsieur Laurent PERAZZO (suppléant).

Fédération hospitalière de France (FHF)

Madame Annie LELIEVRE, responsable du pôle autonomie

Madame Mathilde MAIRY (suppléante)

Fédération des acteurs de la solidarité

Monsieur Jean-Pierre GILLE, président de la section « Inclusion sociale » du COS,

Madame Alexandra DUHAMEL remplacée par **Monsieur Victor DE MASSON D'AUTUME** depuis le 19 octobre 2017 (suppléant)

Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA)

Monsieur Florian ROGER, Directeur de l'Établissement MELAVIE

Madame Antoine FRAYSSE (suppléant)

Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)

Monsieur Luc GATEAU, Directeur général

Monsieur Yann LE BERRE (suppléant)

La Convention nationale des associations de protection de l'enfant (LA CNAPE)

Monsieur Emmanuel FAYEMI, Directeur Général de l'Association « la sauvegarde de l'enfance à Brest, Président de la section « Enfance » du COS,

Madame Brigitte MARION (suppléante)

Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA)

Monsieur Christophe PELLETIER, responsable qualité

Monsieur Vincent VINCENELLI (suppléant),

Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS)

Madame Amandine DESCAMPS, Conseillère technique,

Madame Juliette BOUREAU (suppléante)

Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)

Monsieur Thierry COURVERT-LEROY, Directeur de l'animation jusqu'au 29 avril 2016 remplacé par **Monsieur Jérôme VOITURIER**, Directeur Général depuis 29 juin 2017

Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSSO)

Monsieur Pierre DELOR

Monsieur Ignace LEPOUTRE (suppléant)

Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (FNAQPA)

Madame Isabelle BARGES, Directrice Médico-social et Qualité, présidente de la section « Personnes âgées » du COS,

En attente de désignation (suppléant)

Union nationale des associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR),

Madame Maud COLLOMB, Directrice du développement

Monsieur Christian FOURREAU (suppléant)

Association des IEP et de leurs réseaux (AIRE)

Monsieur Gilles GONNARD, Directeur dispositif ITEP et pôle autisme de l'association SERENA, vice-président de la section « Enfance » depuis le 2 octobre 2017

Monsieur Thierry ROMAIN (suppléant)

remplacé par **Monsieur Mohamed KERNAFI** depuis le 30 octobre 2017

Fédération nationale de la mutualité française

Madame Carine PENOCCHI, responsable qualité

Madame Pauline BLANC (suppléante)

Fédération NEXEM

Madame Marie ABOUSSA, Directrice Pôle Gestion des Organisations en charge de la mission transverse Innovation Sociale et Prospective

Présidente de la section « Personnes handicapées » du COS depuis le 10 novembre 2017,

Madame Claire BOUSSION (suppléante)

Fédération Addiction

Madame Marie VILLEZ, Directrice de l'établissement médico-social LE CEDRE BLEU

Monsieur Georges MARTINHO (suppléant)

Fédération français des associations de médecins coordonnateurs en EHPAD (FFAMCO)

Madame Marie-Agnès TCHODIBIA, Médecin coordonnateur,

Madame Josiane PONTICACCIA (suppléante)

Six représentants des directeurs d'établissements

Association de directeurs, cadres de direction et certifiés de l'Ecole des hautes études en santé publique (ADC/EHESP)

Monsieur Sébastien BERTOLI, responsable du pôle « action sociale et médico-sociale »

Madame Odile SALAVAT (suppléante)

Groupement national des directeurs généraux d'association du secteur éducatif, social et médico-social (GNDA)

Monsieur André DUCOURNAU, Directeur général de l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA), président du Comité d'orientation stratégique,

Monsieur Patrick ENOT (suppléant)

Association nationale des directeurs et des cadres des ESAT (ANDICAT)

Monsieur Gérard ZRIBI, Directeur général de l'AFASER,

Monsieur Dominique GALLAY (suppléant)

Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA)

Madame Déborah ENSMINGER, chargée de mission

Monsieur Claudy JARRY (suppléant)

Association des Directeurs au service des Personnes Agées (AD-PA)

Monsieur Paul VEROT, Ancien Directeur d'Ehpad,

Monsieur René CHEMINOT (suppléant)

Association des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux, sociaux et médico-sociaux (D3S)

En attente de désignation

Un représentant des directeurs des administrations sociales des départements

Monsieur Christophe BERGERY

Directeur général adjoint au Conseil général de la Côte d'Or représentant l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements (ANDASS),

Monsieur Olivier BRISSET (suppléant)

Quatre représentants des employeurs en établissement ou service social ou médico-social

Monsieur Hugues VIDOR, Directeur Général de l'ADESSA à Domicile, représentant l'Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (USGERES)

Monsieur Jean-Louis LEMIERRE (suppléant)

Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED)

Madame Lisa LOPES, Directrice de la direction « priorités de santé »

En attente de désignation (suppléant)

Madame Valérie BISCHOFF

Directrice Qualité & Gestion des risques
Responsable du dispositif régional CAP VAE
MFPASS – Centre de la Gabrielle jusqu'au 7
juin 2017

Madame Pascale VRHOVAC (suppléante)

MEDEF

Titulaire (en attente de désignation)
Suppléant (en attente désignation)

Cinq représentants des personnels exerçant en établissement ou service social ou médico-social

Confédération française démocratique du
travail (CFDT)

Monsieur Bertrand LAISNÉ, Secrétaire Fédéral
de la CFDT

Monsieur Norbert MARTEAU (suppléant)

Confédération générale du travail (CGT)

Madame Maya VAIR-PIOVA, Psychologue,

Monsieur Pascal CHAVATTE (suppléant)

Confédération générale du travail - Force
ouvrière (CGT-FO)

Monsieur Eric DENISET, représentant syndical

Madame Jacqueline BERRUT (suppléante)

Confédération française des travailleurs
chrétiens (CFTC)

Monsieur Jacques DOURY, Directeur de la
Fondation John BOST

Monsieur Christine DIVAY (suppléante)

Confédération française de l'encadrement
(CFE-CGC)

Monsieur Jean-Baptiste PLARIER, Directeur
d'un ESSMS

Monsieur Patrice MALERON (suppléant)

Liste des avis rendus par le Comité d'orientation stratégique

Dix sept avis rendus en 2017

Avis n°2017-117 favorable (28/03/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « L'Accompagnement des mineurs avec des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation ».

Avis n°2017- 118 favorable (28/03/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « La prévention de la violence entre les adolescents mineurs au sein des établissements d'accueil ».

Avis n°2017-119 favorable (28/03/2017) :

Guide intitulé : « Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux ».

Avis n°2017-120 favorable (28/03/2017) :

Fiche repère intitulée : « Adapter la mise en œuvre du projet d'établissement à l'accompagnement des personnes âgées atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en Ehpad ».

Avis n°2017-121 favorable (28/03/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « Qualité de vie en résidences autonomie ».

Avis n°2017-122 favorable (28/03/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « Droits des personnes et démarche de protection des données personnelles ».

Avis n°2017-123 favorable (29/06/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « L'Accompagnement des mineurs étrangers isolés dits « Mineurs non accompagnés ».

Avis n°2017-124 favorable (29/06/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : La réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives dans les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).

Avis n°2017-125 favorable (02/10/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage et accompagnement en CHRS des victimes et des auteurs de violences au sein du couple ».

Avis n°2017-126 favorable (02/10/2017) :

Fiche-repère : « Sécurité alimentaire, convivialité et qualité de vie, les champs du possible dans le cadre de la méthode HACCP ».

Avis n°2017-127 favorable (02/10/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « L'accompagnement des personnes ayant une déficience intellectuelle ».

Avis n°2017-128 favorable (02/10/2017) :

Programme de travail.

Avis n°2017-129 favorable (10/11/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte ».

Avis n°2017-130 favorable (10/11/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Pratiques de coopération et de coordination du parcours au sein du secteur personnes handicapées ».

Avis n°2017-131 favorable à l'unanimité (20/12/2017) :

La fiche-repère intitulée « La commission de coordination gériatrique ».

Avis n°2017-132 favorable à l'unanimité (20/12/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « Adaptation de l'accompagnement par les services d'aide et de soins à domicile des personnes atteintes de maladie neuro-dégénérative vivant à domicile ».

Avis n°2017-133 favorable à l'unanimité (20/12/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « Prévention et traitement des situations de violences dans les établissements de l'inclusion sociale ».

Composition nominative du Bureau du Comité d'orientation stratégique

Quinze membres

Président

Monsieur André DUCOURNAU

Groupement national des directeurs généraux d'association du secteur éducatif, social et médico-social (GNDA)

Vice-président

Monsieur Jérôme VOITURIER élu depuis le 10 novembre 2017 Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Section Personnes âgées

Madame Isabelle BARGES

Présidente de la section
Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie
des Personnes Agées (FNAQPA)

Monsieur Jean-Claude CHOUTET

Vice-président de la section depuis le 10
novembre 2017
Génération Mouvement "Les Aînés Ruraux"

Section personnes handicapées

Monsieur Christophe DOUESNEAU

Président de la section
Association des paralysés de France (APF)
jusqu'au 13 septembre 2017, remplacé par
Madame Marie ABOUSSA, élue le 10
novembre 2017
(Fédération NEXEM)

Madame Marie ABOUSSA

Vice-présidente de la section jusqu'au 18
octobre 2017 (Fédération NEXEM) remplacée
par **Monsieur Pierre-Yves LENEN**, élu le 10
novembre 2017
Association des paralysés de France (APF)

Section enfance

Monsieur Emmanuel FAYEMI

Président de la section
La Convention nationale des associations de
protection de l'enfant (LA CNAPE)

Monsieur Gilles GONNARD

Vice-président de la section, élu depuis le 2
octobre 2017
Association des IEP et de leurs réseaux (AIRE)

Section inclusion sociale

Monsieur Jean-Pierre GILLE

Président de la section
Fédération des acteurs de la solidarité

Madame Henriette STEINBERG

Vice-présidente de la section
Secours populaire Français

Représentants des usagers et autres membres

Monsieur Marcel HÉRAULT

*Fédération française sésame autisme jusqu'au
18 octobre 2017 remplacé par **Madame
Christine MEIGNIEN**, élue depuis le 10
novembre 2017
Fédération française sésame autisme*

Madame Michèle DRIOUX

Union nationale des amis et familles de
malades psychiques (UNAFAM) jusqu'au 1^{er}
juillet 2016 remplacé par **Madame Martine
FRAGET-BERLET** élue depuis le 10 novembre
2017

Union nationale des amis et familles de
malades psychiques (UNAFAM)

Autres membres

Monsieur Gilles GONNARD

Association des IEP et de leurs réseaux (AIRE)
jusqu'au 18 octobre 2017

Madame Maya VAIR-PIOVA

Confédération générale du travail (CGT)

ANNEXE 3 : Composition du Conseil scientifique (arrêté de nomination du 17 juin 2015)

Quinze membres

Madame Annie FOUQUET, présidente du Conseil scientifique de l'Anesm, Inspectrice générale, Inspection générale des affaires sociales (IGAS), en cessation d'activité ;

Monsieur Jean-Yves BARREYRE, directeur du CEDIAS,

Madame Sandra BERTEZENE, maître de conférences en sciences de gestion (Université LYON 1),

Madame Sandrine DUFOUR-KIPPELEN, maître de conférences (Université PARIS-DAUPHINE),

Monsieur Roland GEADAH, directeur du Centre international de consultation d'études et de recherches et de formation (Cicerf),

Monsieur Marcel JAEGER, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), titulaire de la Chaire de travail social et de l'intervention sociale,

Madame Brigitte BOUQUET, professeur émérite du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), en cessation d'activité,

Monsieur Claude JEANDEL, professeur de médecine au CHRU de Montpellier,

Madame Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, directrice du GIP« Enfance en danger », en cessation d'activité,

Madame Martine NOALHYT, responsable de formation (Université PARIS DESCARTES),

Madame Séverine RECORDON-GABORIAUD, directrice d'établissement médico-social,

Monsieur Jean-Marie ROBINE, directeur de recherches (INSERM),

Monsieur Claude VOLKMAR, directeur du Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (Creai) Rhône-Alpes et 75,

Madame Florence WEBER, professeur à l'École normale supérieure (ENS), membre du conseil scientifique jusqu'au 18 septembre 2016,

Monsieur Eric WILLAYE, Directeur général de la Fondation SUSAS.

Liste des avis rendus par le Conseil scientifique

Seize avis rendus en 2017

Avis n°2017-112 favorable (29/03/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées « L'Accompagnement des mineurs avec des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation ».

Avis n°2017-113 favorable (29/03/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « La prévention de la violence entre les adolescents mineurs au sein des établissements d'accueil »

Avis n°2017-114 favorable (29/03/2017) :

Guide intitulé : « Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux ».

Avis n°2017-115 favorable (29/03/2017) :

Fiche repère intitulée : « Adapter la mise en œuvre du projet d'établissement à l'accompagnement des personnes âgées atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en Ehpad ».

Avis n°2017-116 favorable (29/03/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « Qualité de vie en résidences autonomie ».

Avis n°2017-117 favorable (29/03/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « Droits des personnes et démarche de protection des données personnelles ».

Avis n°2017-118 favorable (30/06/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « La réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives dans les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues ».

Avis n°2017-119 favorable (30/06/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « L'accompagnement des mineurs étrangers isolés étrangers dits « Mineurs non accompagnés ».

Avis n°2017-120 favorable (04/10/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage et accompagnement en CHRS des victimes et des auteurs de violences au sein du couple ».

Avis n°2017-121 favorable (04/10/2017) :

Fiche-repère : « Sécurité alimentaire, convivialité et qualité de vie, les du possible dans le cadre de la méthode HACCP ».

Avis n°2017-122 favorable (04/10/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « L'accompagnement des personnes ayant une déficience intellectuelle ».

Avis n°2017-123 favorable (04/10/2017) :

Programme de travail.

Avis n°2017-124 favorable (10/11/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte ».

Avis n°2017-125 favorable (21/12/2017) :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Pratiques de coopération et de coordination du parcours au sein du secteur personnes handicapées ».

Avis n°2017-126 favorable (21/12/2017) :

Fiche-repère intitulée : « La commission de coordination gériatrique ».

Avis n°2017-127 favorable (21/12/2017) :

Lettre de cadrage intitulée : « Adaptation de l'accompagnement par les services d'aide et de soins à domicile des personnes atteintes de maladie neuro-dégénérative vivant à domicile ».

ANNEXE 4 : Les conventions

Anesm/ Ministère des solidarités et de la santé/Ministère u travail/Ministère de l'éducation nationale /Ministère des sports

Convention signée le 28 novembre 2017 définissant les services informatiques et de communications fournis par le Ministère représenté par délégation par la Direction des systèmes d'information (DSI) afin de permettre le bon fonctionnement de l'Anesm ainsi que les conditions de leur remboursement par l'Anesm.

Anesm/ DIHAL

Convention signée le 11 janvier 2017 définissant les modalités selon lesquelles la DIHAL et l'ANESM s'apportent concours mutuel dans le cadre de leurs missions respectives

Anesm/ Administration territoriale de santé (ATS) et Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Convention signée le 21 juin 2016 ayant pour objet de définir le cadre, les domaines et les modalités selon lesquels l'ANESM apporte une expertise et un soutien à l'Administration territoriale de santé de Saint-Pierre et Miquelon et à la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.

Anesm/ HAS

Convention de services signée le 1^{er} octobre 2014 ayant pour objet les services fournis à titre gracieux par la HAS à l'Anesm à compter du 1^{er} janvier 2015 dans les domaines suivants :

- les opérations de paie des collaborateurs permanents et des experts de l'Anesm,
- les opérations de réalisation des achats de l'Anesm,
- les opérations de comptabilité de l'ordonnateur de l'Anesm.

Anesm / DPJJ

Convention signée le 2 janvier 2009 ayant pour objet de permettre à la DPJJ de mettre à la disposition de l'Anesm un fonctionnaire de catégorie A des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse.

Anesm/CNSA

Convention signée en 2007 ayant pour objet de déterminer les modalités et la périodicité de versement à l'Anesm de la dotation globale prévue à l'article L.14-10-5 du CASF ainsi que les informations et les pièces justificatives qui doivent être communiquées à la CNSA.



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

ANESM

5, avenue du stade de France
Immeuble Green Corner
93218 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. 01 48 13 91 00